

CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 31 JANVIER 2013

*

aff n°2013-021 à n°2013-042

Décisions du Maire n°2012-380 à n°2012-437

TOME 1

Conseil Municipal du 31 janvier 2013

Ordre du jour

Administration générale :

aff n°2013-021 : Projet d'extension du périmètre de la Communauté Urbaine de Bordeaux à la commune de Martignas-sur-Jalle – Avis de la commune

aff n°2013-022 : Agenda 21 – Engagement de la Ville de Pessac pour la maîtrise de l'énergie

aff n°2013-023 : Adhésion de la Ville de Pessac à l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF)

Finances – Commande publique

aff n°2013-024 : Maison municipale de Sardine – Actualisation de l'autorisation de programme n°11-2

aff n°2013-025 : Convention de groupement de commandes entre le CCAS et la Ville de Pessac pour la passation de marchés de services juridiques et de représentation en justice

aff n°2013-026 : Transports scolaires et périscolaires – Activités physiques et éducatives – avenant n°1

aff n°2013-027 : Transports scolaires et périscolaires – Transports de 100 à 200 km – avenant n°3

aff n°2013-028 : Mise à disposition de fibre optique noire pour le raccordement de divers sites de la ville de Pessac – avenant n°1

Ressources humaines

aff n°2013-029 : Convention de partenariat entre le CNFPT, la Ville de Pessac et le CCAS – année 2013 à 2015

Développement économique

aff n°2013-030 : Charte et protocole « Produit ici en Aquitaine » entre le Conseil Régional d'Aquitaine, la Ville de Pessac et les commerçants et producteurs

Solidarités

aff n°2013-031 : Opération « Favoriser l'égalité des chances par le biais du réapprentissage des savoirs de base » - Demande de concours FSE pour l'année 2013

Culture – Éducation - Jeunesse

aff n°2013-032 : Licence d'entrepreneur de spectacles vivants

aff n°2013-033 : Réseau des bibliothèques de Pessac – Tarifs de remboursement des documents et cartes d'abonnement

aff n°2013-034 : Médiathèque Jacques Ellul – Adhésion à l'association « Quand les livres relient »

aff n°2013-035 : Espace Histoire Image / Médiathèque Jacques Ellul – Adhésion à l'association « Images en bibliothèques »

aff n°2013-036 : Convention avec le CREAC de Bègles – réservation de billetterie pour le spectacle du Théâtre Équestre Zingaro

aff n°2013-037 : « Ateliers du Cinéma » - Convention de partenariat entre la Direction des Services départementaux de l'Éducation nationale de la Gironde, l'association Cinéma Jean Eustache et la Ville de Pessac

aff n°2013-038 : Convention relative aux activités proposées par le Patronage des Écoles Laïques de Pessac (PELP) dans les écoles

aff n°2013-039 : Organisation de la 16^{ème} édition du festival « Vibrations Urbaines »

Aménagement urbain

aff n°2013-040 : Parc Pompidou - Renouvellement du bail avec la Direction des Services Fiscaux de la Gironde pour les locaux occupés par la Trésorerie principale de Pessac

aff n°2013-041 : Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux – Bordeaux – Opération de reconversion de l'îlot Lentillac et de l'îlot des Remparts – Avis de la commune en application de l'article L5215-20-1 du CGCT

aff n°2013-042 : Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux – Gradignan – Opération d'habitat en centre-ville – Avis de la commune en application de l'article L5215-20-1 du CGCT

<p style="text-align: center;">Rendu compte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L.2122-22 du CGCT</p>

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 31 janvier 2013

L'an deux mille treize et le jeudi 31 janvier à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

*Jean-Jacques BENOIT - Jean-Louis HAURIE - Danielle LE ROY - Dany DEBAULIEU
- Michel CABANNES - Odette EYSSAUTIER - Thierry HOFER - Philippe DESPUJOLS
- Edith MONCOUCUT - Patrice VERDON - Dominique DUMONT - Michel DAZAT -
Mado LAMBERT - René LAVERSANNE
Patrick GUILLEMOTEAU - Samira EL KHADIR (après l'aff n°2013-022) - Nathalie
DELTIMPLE - Didier SARRAT - Touria BELHANAFI (après l'aff n°2013-022) - Isabel
VINCENT-PEREIRA - Gérard DUBOS - France NORMAND - Frédéric DANJON (après
l'aff n°2013-022) - Corinne GONET (après l'aff n°2013-022) - Maria FUENTES - Alain
AMIDIEU - Charles ZAÏTER - Patricia FENOCCHIO - Lahcen BAYTI - Franck RAYNAL
- Dominique POUSTYNNIKOFF - Sylvie TRAUTMANN - Eric MARTIN - Marie-Céline
LAFARIE - Gérard BARTHÉLEMY*

Absents ayant donné procuration :

<i>Laure CURVALE</i>	<i>procuration à Patricia FENOCCHIO</i>
<i>Ibrahim N'DIAYE</i>	<i>procuration à Jean-Louis HAURIE</i>
<i>Maxime MOULINIER</i>	<i>procuration à Michel DAZAT</i>
<i>Sylvie LESTURGEON</i>	<i>procuration à Danielle LE ROY</i>
<i>Michel OLIVIER</i>	<i>procuration à Odette EYSSAUTIER</i>
<i>Christian MILLIER</i>	<i>procuration à Patrick GUILLEMOTEAU</i>
<i>Marie-Françoise BOURDEAU</i>	<i>procuration à Dany DEBAULIEU</i>
<i>Nathalie MARCADET-LABARBE</i>	<i>procuration à Franck RAYNAL</i>
<i>Pascal BREUZARD</i>	<i>procuration à Sylvie TRAUTMANN</i>
<i>Isabelle UFFERTE</i>	<i>procuration à Gérard BARTHÉLEMY</i>

Secrétaire de séance : Charles ZAÏTER

n°d'ordre : 2013-021

Objet : Projet d'extension du périmètre de la Communauté Urbaine de Bordeaux à la commune de Martignas-sur-Jalle – Avis de la commune

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) de la Gironde a été arrêté le 27 décembre 2011.

En application de l'article 2 de ce schéma, le Préfet de la Gironde a notifié pour avis à la Communauté Urbaine de Bordeaux et aux communes qui la composent, un arrêté en date du 29 octobre 2012 portant projet d'extension du périmètre de la CUB à la commune de Martignas-sur-Jalle.

Conformément aux dispositions de l'article 60 II de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, modifiée, les communes disposent d'un délai de trois mois à compter de cette notification, effectuée le 2 novembre 2012, pour délibérer sur ce projet. A défaut, l'avis des communes est réputé favorable.

La modification de périmètre requiert l'accord de la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci.

La date d'effet de l'arrêté préfectoral portant extension de périmètre, si les conditions de majorité qualifiées précitées sont réunies, est fixée au 1^{er} juillet 2013.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de formuler un avis favorable au projet d'extension du périmètre de la Communauté Urbaine de Bordeaux à la Commune de Martignas-sur-Jalle, avec effet au 1^{er} juillet 2013.

Le présent rapport mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention de Mme Ufferte et de M. Barthélemy.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Le Maire,
Conseiller Général,
Vice-Président de la C.U.B.

Jean-Jacques BENOÎT

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 31 janvier 2013

L'an deux mille treize et le jeudi 31 janvier à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

*Jean-Jacques BENOIT - Jean-Louis HAURIE – Danielle LE ROY - Dany DEBAULIEU - Michel CABANNES - Odette EYSSAUTIER - Thierry HOFER - Philippe DESPUJOLS - Edith MONCOUCUT - Patrice VERDON - Dominique DUMONT - Michel DAZAT - Mado LAMBERT - René LAVERSANNE
Patrick GUILLEMOTEAU - Samira EL KHADIR (après l'aff n°2013-022) - Nathalie DELTIPLE - Didier SARRAT - Touria BELHANAFI (après l'aff n°2013-022) - Isabel VINCENT-PEREIRA - Gérard DUBOS - France NORMAND - Frédéric DANJON (après l'aff n°2013-022) - Corinne GONET (après l'aff n°2013-022) - Maria FUENTES - Alain AMIDIEU - Charles ZAÏTER - Patricia FENOCCHIO - Lahcen BAYTI - Franck RAYNAL - Dominique POUSTYNNIKOFF - Sylvie TRAUTMANN - Eric MARTIN - Marie-Céline LAFARIE - Gérard BARTHÉLEMY*

Absents ayant donné procuration :

<i>Laure CURVALE</i>	<i>procuration à Patricia FENOCCHIO</i>
<i>Ibrahim N'DIAYE</i>	<i>procuration à Jean-Louis HAURIE</i>
<i>Maxime MOULINIER</i>	<i>procuration à Michel DAZAT</i>
<i>Sylvie LESTURGEON</i>	<i>procuration à Danielle LE ROY</i>
<i>Michel OLIVIER</i>	<i>procuration à Odette EYSSAUTIER</i>
<i>Christian MILLIER</i>	<i>procuration à Patrick GUILLEMOTEAU</i>
<i>Marie-Françoise BOURDEAU</i>	<i>procuration à Dany DEBAULIEU</i>
<i>Nathalie MARCADET-LABARBE</i>	<i>procuration à Franck RAYNAL</i>
<i>Pascal BREUZARD</i>	<i>procuration à Sylvie TRAUTMANN</i>
<i>Isabelle UFFERTE</i>	<i>procuration à Gérard BARTHÉLEMY</i>

Secrétaire de séance : Charles ZAÏTER

n°d'ordre : 2013-022

Objet : Agenda 21 – Engagement de la Ville de Pessac pour la maîtrise de l'énergie

Monsieur CABANNES, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Par délibération du 15 novembre 2012, la Ville de Pessac a adopté son 2^{ème} Plan d'actions Agenda 21 2012/2015 intégrant son Plan Climat, décidant ainsi de poursuivre et de renforcer son engagement dans la lutte contre le changement climatique et pour la qualité de l'air.

La Ville de Pessac perçoit les taxes et redevances liées à la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE), autres taxes et redevances liées à l'énergie. Pour l'année 2011, cette enveloppe représentait 978 913 € et est de 1 015 947,16 € pour 2012.

La Ville de Pessac souhaite confirmer son engagement dans la lutte contre le changement climatique. Pour atteindre cet objectif, il est rappelé que la Ville a voté un budget supérieur aux recettes de la taxe sur l'électricité pour le financement des actions du Plan Climat Énergie 2012-2015 et de Maîtrise de l'Énergie, dont notamment pour 2013 :

- le Programme de rénovation thermique du patrimoine municipal : 500 000 €/an dédié en sus du budget courant de maintenance durable des bâtiments

- le Plan Lumière : 200 000 €/an

- le Programme d'éco-construction de nouveaux équipements prévus au PPI (Magonty 450 000 € au BP 2013, École élémentaire Jules Ferry 1 000 000 € au BP 2013, Maison municipale de Sardine 500 000 € au BP 2013, Bellegrave...)

- l'ingénierie et les prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'efficacité énergétique et la solidarité écologique : animation du Plan Climat, cellule énergie, aménagement durable, AMO Cit'ergie, AMO DD et HQE, Plan de Déplacements Administration, actions de lutte contre la précarité énergétique, estimées à environ 200 000 €/an en fonction des projets.

Il est proposé au Conseil Municipal :

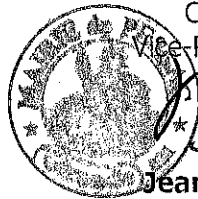
- de prévoir le financement des actions en matière de maîtrise de l'énergie, d'un montant équivalent ou supérieur aux recettes de la TCCFE et autres taxes et redevances liées à l'énergie, sur la période 2013/2015.

Le présent rapport mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mmes Poustynnikoff, Lafarie, Marcadet-Labarbe, Trautmann et de MM. Raynal, Martin et Breuzard.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Conseiller Général,
Vice-Président de la C.U.B.



Jean-Jacques BENOÎT
Jean-Jacques BENOÎT

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 31 janvier 2013

L'an deux mille treize et le jeudi 31 janvier à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Jean-Jacques BENOIT - Jean-Louis HAURIE - Danielle LE ROY - Dany DEBAULIEU - Michel CABANNES - Odette EYSSAUTIER - Thierry HOFER - Philippe DESPUJOLS - Edith MONCOUCUT - Patrice VERDON - Dominique DUMONT - Michel DAZAT - Mado LAMBERT - René LAVERSANNE - Patrick GUILLEMOTEAU - Samira EL KHADIR (après l'aff n°2013-022) - Nathalie DELTIMPLE - Didier SARRAT - Touria BELHANAFI (après l'aff n°2013-022) - Isabel VINCENT-PEREIRA - Gérard DUBOS - France NORMAND - Frédéric DANJON (après l'aff n°2013-022) - Corinne GONET (après l'aff n°2013-022) - Maria FUENTES - Alain AMIDIEU - Charles ZAÏTER - Patricia FENOCCHIO - Lahcen BAYTI - Franck RAYNAL - Dominique POUSTYNNIKOFF - Sylvie TRAUTMANN - Eric MARTIN - Marie-Céline LAFARIE - Gérard BARTHÉLEMY

Absents ayant donné procuration :

<i>Laure CURVALE</i>	<i>procuration à Patricia FENOCCHIO</i>
<i>Ibrahim N'DIAYE</i>	<i>procuration à Jean-Louis HAURIE</i>
<i>Maxime MOULINIER</i>	<i>procuration à Michel DAZAT</i>
<i>Sylvie LESTURGEON</i>	<i>procuration à Danielle LE ROY</i>
<i>Michel OLIVIER</i>	<i>procuration à Odette EYSSAUTIER</i>
<i>Christian MILLIER</i>	<i>procuration à Patrick GUILLEMOTEAU</i>
<i>Marie-Françoise BOURDEAU</i>	<i>procuration à Dany DEBAULIEU</i>
<i>Nathalie MARCADET-LABARBE</i>	<i>procuration à Franck RAYNAL</i>
<i>Pascal BREUZARD</i>	<i>procuration à Sylvie TRAUTMANN</i>
<i>Isabelle UFFERTE</i>	<i>procuration à Gérard BARTHÉLEMY</i>

Secrétaire de séance : Charles ZAÏTER

n°d'ordre : 2013-023

Objet : Adhésion de la Ville de Pessac à l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF)

Monsieur Michel CABANNES, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Pessac accueille sur son territoire 60% du domaine universitaire de la Gironde. Le campus est un atout pour le développement de notre commune. Une multitude de formations universitaires y sont dispensées tout comme sont menées des recherches d'une excellence scientifique reconnue. Les Universités Bordeaux 3 et Bordeaux 4, Sciences-Po Bordeaux, des Ecoles d'Ingénieurs comme l'ENSCBP, sont les principaux établissements présents sur notre commune, pour un nombre d'étudiants qui avoisinent les 50 000.

Les synergies entre Pessac et l'Université remontent à plus de 20 ans. A l'origine, elle furent basées sur la valorisation scientifique et l'innovation grâce à des structures comme

Bordeaux-Unitec. Depuis, la Ville a consacré beaucoup d'efforts à la création et au développement d'infrastructures à destination des étudiants. Avec l'arrivée du tramway au Centre-Ville, avec le développement des équipements culturels tels que le Cinéma Jean Eustache, la Médiathèque, l'Espace Histoire-Image, avec le développement du Pass'Sports-Culture, la Ville de Pessac s'est donnée, depuis plusieurs années, une nouvelle ambition pour faire en sorte que les étudiants trouvent pleinement leur place dans notre Ville.

L'objectif de la Ville de Pessac est de prolonger ces efforts. Il a donc été décidé de se rapprocher de l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF).

Association créée en 1993, elle s'est fixée plusieurs objectifs :

- regrouper les villes universitaires et défendre leurs intérêts communs,
- être un interlocuteur des différents acteurs de l'Enseignement Supérieur,
- devenir un lieu d'échange, notamment sur les problématiques liées au cadre de vie des étudiants, à leur citoyenneté, et liées à la présence d'établissements d'enseignement supérieur sur leur territoire,
- développer des relations avec les villes universitaires européennes.

Aujourd'hui, l'AVUF regroupe 70 villes représentatives. Il peut s'agir de communes, de communautés urbaines ou de communautés d'agglomérations. Depuis sa création, les activités de l'AVUF ont été de plusieurs natures : enquêtes auprès des villes universitaires, organisation et participation à des colloques, mise en place de séminaires de formations pour les élus et cadres territoriaux. L'AVUF vient dernièrement d'apporter sa contribution aux Assises Nationales de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur qui se sont déroulées en fin d'année 2012.

2013 sera l'année du 20^{ème} anniversaire de l'association, qui sera célébré à l'Hôtel de Ville de Paris pendant la semaine du Congrès des Maires. Auparavant, 5 séminaires régionaux ou thématiques seront organisés.

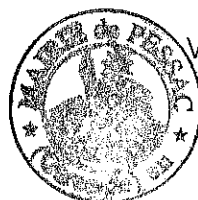
Ainsi, au regard des liens entre la Ville de Pessac et l'Université dans son acceptation totale, il est proposé d'adhérer à l'Association des Villes Universitaires de France. Il s'agira pour la Ville de Pessac de participer également au développement du site universitaire bordelais, afin de contribuer au dynamisme économique de l'agglomération sous-tendu par la présence même d'étudiants et de personnels universitaires, et de développer un « esprit campus » avec les acteurs universitaires.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les statuts de l'association « Association des Villes Universitaires de France »,
- d'approuver l'adhésion de la Ville de Pessac à cette association,
- de verser une cotisation fixée à 500 € pour l'année 2013,
- de désigner Michel Cabannes comme représentant titulaire de la Ville de Pessac et Dany Debaulieu comme représentante suppléante au sein de l'« Association des Villes Universitaires de France ».

Le présent rapport mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.



Le Maire,
Conseiller Général,
Vice-Président de la C.U.B.


Jean-Jacques BENOÎT

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 31 janvier 2013

L'an deux mille treize et le jeudi 31 janvier à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

*Jean-Jacques BENOIT - Jean-Louis HAURIE – Danielle LE ROY - Dany DEBAULIEU
- Michel CABANNES - Odette EYSSAUTIER - Thierry HOFER - Philippe DESPUJOLS
- Edith MONCOUCUT - Patrice VERDON - Dominique DUMONT - Michel DAZAT -
Mado LAMBERT - René LAVERSANNE
Patrick GUILLEMOTEAU - Samira EL KHADIR (après l'aff n°2013-022) - Nathalie
DELTIMPLE - Didier SARRAT - Touria BELHANAFI (après l'aff n°2013-022) - Isabel
VINCENT-PEREIRA - Gérard DUBOS - France NORMAND - Frédéric DANJON (après
l'aff n°2013-022) - Corinne GONET (après l'aff n°2013-022) - Maria FUENTES - Alain
AMIDIEU - Charles ZAÏTER - Patricia FENOCCHIO - Lahcen BAYTI - Franck RAYNAL
- Dominique POUSTYNNIKOFF - Sylvie TRAUTMANN - Eric MARTIN - Marie-Céline
LAFARIE - Gérard BARTHÉLEMY*

Absents ayant donné procuration :

<i>Laure CURVALE</i>	<i>procuration à Patricia FENOCCHIO</i>
<i>Ibrahim N'DIAYE</i>	<i>procuration à Jean-Louis HAURIE</i>
<i>Maxime MOULINIER</i>	<i>procuration à Michel DAZAT</i>
<i>Sylvie LESTURGEON</i>	<i>procuration à Danielle LE ROY</i>
<i>Michel OLIVIER</i>	<i>procuration à Odette EYSSAUTIER</i>
<i>Christian MILLIER</i>	<i>procuration à Patrick GUILLEMOTEAU</i>
<i>Marie-Françoise BOURDEAU</i>	<i>procuration à Dany DEBAULIEU</i>
<i>Nathalie MARCADET-LABARBE</i>	<i>procuration à Franck RAYNAL</i>
<i>Pascal BREUZARD</i>	<i>procuration à Sylvie TRAUTMANN</i>
<i>Isabelle UFFERTE</i>	<i>procuration à Gérard BARTHÉLEMY</i>

Secrétaire de séance : Charles ZAÏTER

n°d'ordre : 2013-024

Objet : Maison municipale de Sardine – Actualisation de l'autorisation de programme n°11-2

Madame Dominique DUMONT, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

La Ville a lancé la construction d'une maison municipale dans le quartier de Sardine.

Ce projet s'est dessiné progressivement en intégrant les attentes exprimées par les représentants associatifs. En résulte un équipement moderne, performant, d'une SHON (surface hors œuvre net) d'environ 235 m². De plus cette maison doit recevoir un traitement qualitatif particulier afin de garantir son intégration dans le projet d'éco-quartier.

Le coût de l'opération pour cet équipement avait été modifié et porté à 600 000 € TTC pour un coût travaux acté par les architectes à 351 000 € HT.

Cependant, les appels d'offres se sont conclus avec des propositions chiffrées supérieures aux prix attendus, avec un total de coût travaux de 474 000 € HT. Il convient d'augmenter l'autorisation de programme et de la fixer à 750 000 € TTC.

AUTORISATION DE PROGRAMME N°11-2

Libellé : Construction de la Maison municipale de Sardine

Compléments d'autorisation de programme : 150 000 €

Complément de crédits affectés sur l'exercice 2014 : 150 000 €

Autorisation de programme	Crédits de paiement					Financement prévisionnel		
	Montant T.T.C.	2011	2012	2013	2014	2015	Nature	Montant
750 000	2 767,76	50 000	500 000	190 000	7 232,24		F.C.T.V.A. Subventions	116 115
							Participation PAE	390 504
							Autofinancement et/ou emprunt	243 381

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

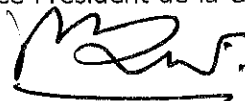
- d'approuver la modification de l'autorisation de programme et de la porter à 750 000 € TTC.

Le présent rapport mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mmes Poustynnikoff, Lafarie, Marcadet-Labarbe, Trautmann, Ufferte et de MM. Raynal, Martin, Breuzard et Barthélemy.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Conseiller Général
Vice-Président de la C.U.B.



Jean-Jacques BENOÎT



Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 31 janvier 2013

L'an deux mille treize et le jeudi 31 janvier à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Jean-Jacques BENOIT - Jean-Louis HAURIE - Danielle LE ROY - Dany DEBAULIEU
- Michel CABANNES - Odette EYSSAUTIER - Thierry HOFER - Philippe DESPUJOLS
- Edith MONCOUCUT - Patrice VERDON - Dominique DUMONT - Michel DAZAT -
Mado LAMBERT - René LAVERSANNE
Patrick GUILLEMOTEAU - Samira EL KHADIR (après l'aff n°2013-022) - Nathalie
DELTIMPLE - Didier SARRAT - Touria BELHANAFI (après l'aff n°2013-022) - Isabel
VINCENT-PEREIRA - Gérard DUBOS - France NORMAND - Frédéric DANJON (après
l'aff n°2013-022) - Corinne GONET (après l'aff n°2013-022) - Maria FUENTES - Alain
AMIDIEU - Charles ZAÏTER - Patricia FENOCCHIO - Lahcen BAYTI - Franck RAYNAL
- Dominique POUSTYNNIKOFF - Sylvie TRAUTMANN - Eric MARTIN - Marie-Céline
LAFARIE - Gérard BARTHÉLEMY

Absents ayant donné procuration :

Laure CURVALE	procuration à Patricia FENOCCHIO
Ibrahim N'DIAYE	procuration à Jean-Louis HAURIE
Maxime MOULINIER	procuration à Michel DAZAT
Sylvie LESTURGEON	procuration à Danielle LE ROY
Michel OLIVIER	procuration à Odette EYSSAUTIER
Christian MILLIER	procuration à Patrick GUILLEMOTEAU
Marie-Françoise BOURDEAU	procuration à Dany DEBAULIEU
Nathalie MARCADET-LABARBE	procuration à Franck RAYNAL
Pascal BREUZARD	procuration à Sylvie TRAUTMANN
Isabelle UFFERTE	procuration à Gérard BARTHÉLEMY

Secrétaire de séance : Charles ZAÏTER

n°d'ordre : 2013-025

Objet : Convention de groupement de commandes entre le CCAS et la Ville de Pessac pour la passation de marchés de services juridiques et de représentation en justice

Madame Odette EYSSAUTIER, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Le groupement de commandes permet à une pluralité de personnes publiques relevant du Code des Marchés Publics et justifiant de besoins communs liés à une opération dans le domaine des services notamment, de s'associer dans le but :

- d'optimiser les coûts en autorisant une concurrence aussi élargie que possible,
- de sécuriser la mise en place des marchés,
- de simplifier la gestion des marchés.

La commune de Pessac et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Pessac devant renouveler en 2013 leurs marchés de conseil et de représentation en justice, il apparaît opportun de recourir au groupement de commandes.

La convention jointe à la présente a pour objet de désigner, parmi les membres du groupement, la commune en qualité de coordonnateur chargé d'organiser, dans le respect des règles de la commande publique, la procédure de passation des marchés aboutissant au choix d'un ou des prestataires communs à l'ensemble des participants au groupement.

En conséquence, conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des Marchés Publics, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter la convention constitutive de ce groupement de commandes associant la Ville de Pessac et le CCAS de Pessac et confiant la mission de coordonnateur à la Ville de Pessac, en vue de la passation de marchés de conseil et de représentation en justice,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement à intervenir.

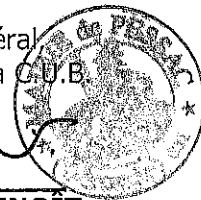
Le présent rapport mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Conseiller Général
Vice-Président de la C.U.B.



Jean-Jacques BENOÎT



Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 31 janvier 2013

L'an deux mille treize et le jeudi 31 janvier à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Jean-Jacques BENOIT - Jean-Louis HAURIE – Danielle LE ROY - Dany DEBAULIEU
- Michel CABANNES - Odette EYSSAUTIER - Thierry HOFER - Philippe DESPUJOLS
- Edith MONCOUCUT - Patrice VERDON - Dominique DUMONT - Michel DAZAT -
Mado LAMBERT - René LAVERSANNE
Patrick GUILLEMOTEAU - Samira EL KHADIR (après l'aff n°2013-022) - Nathalie
DELTIMPLE - Didier SARRAT - Touria BELHANAFI (après l'aff n°2013-022) - Isabel
VINCENT-PEREIRA - Gérard DUBOS - France NORMAND - Frédéric DANJON (après
l'aff n°2013-022) - Corinne GONET (après l'aff n°2013-022) - Maria FUENTES - Alain
AMIDIEU - Charles ZAÏTER - Patricia FENOCCHIO - Lahcen BAYTI - Franck RAYNAL
- Dominique POUSTYNNIKOFF - Sylvie TRAUTMANN - Eric MARTIN - Marie-Céline
LAFARIE - Gérard BARTHÉLEMY

Absents ayant donné procuration :

Laure CURVALE	procuration à Patricia FENOCCHIO
Ibrahim N'DIAYE	procuration à Jean-Louis HAURIE
Maxime MOULINIER	procuration à Michel DAZAT
Sylvie LESTURGEON	procuration à Danielle LE ROY
Michel OLIVIER	procuration à Odette EYSSAUTIER
Christian MILLIER	procuration à Patrick GUILLEMOTEAU
Marie-Françoise BOURDEAU	procuration à Dany DEBAULIEU
Nathalie MARCADET-LABARBE	procuration à Franck RAYNAL
Pascal BREUZARD	procuration à Sylvie TRAUTMANN
Isabelle UFFERTE	procuration à Gérard BARTHÉLEMY

Secrétaire de séance : Charles ZAÏTER

n°d'ordre : 2013-026

**Objet : Transports scolaires et périscolaires - Activités physiques et éducatives
- avenant n°1**

Monsieur Michel DAZAT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

L'organisation des transports scolaires et périscolaires a été confiée par marché renouvelable en date du 28 août 2009 à la Société VOYAGES RICHARD (aujourd'hui dénommée CARS ANDRE-VOYAGES RICHARD). Le montant annuel minimum était fixé à 88 936,50 € TTC et le montant annuel maximum à 126 600 € TTC .

La dernière année du marché ayant fait l'objet d'un nombre accru de transports du fait de la réforme d'un des bus municipaux, il est nécessaire de passer un avenant n°1 selon les conditions suivantes :

Montant annuel maximum initial :	126 600 € TTC
Montant de l'avenant n°1 :	3 600 € TTC
Nouveau montant maximum annuel :	130 200 € TTC
correspondant à une augmentation d'environ 2,84 %	

Le Groupe de Travail Marché en sa séance du 10 janvier 2013 a émis un avis favorable à l'acceptation de cet avenant.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure l'avenant n°1 avec la Société CARS ANDRE- VOYAGES RICHARD.
- de dire que les crédits sont prévus au chapitre 011 du budget annexe des Transports.

Le présent rapport mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention de Mme Ufferte et de M. Barthélemy.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Conseiller Général,
Vice-Président de la C.U.B.



Jean-Jacques BENOÎT



Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 31 janvier 2013

L'an deux mille treize et le jeudi 31 janvier à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

*Jean-Jacques BENOIT - Jean-Louis HAURIE - Danielle LE ROY - Dany DEBAULIEU
- Michel CABANNES - Odette EYSSAUTIER - Thierry HOFER - Philippe DESPUJOLS
- Edith MONCOUCUT - Patrice VERDON - Dominique DUMONT - Michel DAZAT -
Mado LAMBERT - René LAVERSANNE
Patrick GUILLEMOTEAU - Samira EL KHADIR (après l'aff n°2013-022) - Nathalie
DELTIMPLE - Didier SARRAT - Touria BELHANAFI (après l'aff n°2013-022) - Isabel
VINCENT-PEREIRA - Gérard DUBOS - France NORMAND - Frédéric DANJON (après
l'aff n°2013-022) - Corinne GONET (après l'aff n°2013-022) - Maria FUENTES - Alain
AMIDIEU - Charles ZAÏTER - Patricia FENOCCHIO - Lahcen BAYTI - Franck RAYNAL
- Dominique POUSTYNNIKOFF - Sylvie TRAUTMANN - Eric MARTIN - Marie-Céline
LAFARIE - Gérard BARTHÉLEMY*

Absents ayant donné procuration :

<i>Laure CURVALE</i>	<i>procuration à Patricia FENOCCHIO</i>
<i>Ibrahim N'DIAYE</i>	<i>procuration à Jean-Louis HAURIE</i>
<i>Maxime MOULINIER</i>	<i>procuration à Michel DAZAT</i>
<i>Sylvie LESTURGEON</i>	<i>procuration à Danielle LE ROY</i>
<i>Michel OLIVIER</i>	<i>procuration à Odette EYSSAUTIER</i>
<i>Christian MILLIER</i>	<i>procuration à Patrick GUILLEMOTEAU</i>
<i>Marie-Françoise BOURDEAU</i>	<i>procuration à Dany DEBAULIEU</i>
<i>Nathalie MARCADET-LABARBE</i>	<i>procuration à Franck RAYNAL</i>
<i>Pascal BREUZARD</i>	<i>procuration à Sylvie TRAUTMANN</i>
<i>Isabelle UFFERTE</i>	<i>procuration à Gérard BARTHÉLEMY</i>

Secrétaire de séance : Charles ZAÏTER

n°d'ordre : 2013-027

**Objet : Transports scolaires et périscolaires - Transports de 100 à 200 km -
avenant n°3**

Monsieur Michel DAZAT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

L'organisation des transports scolaires et périscolaires a été confiée par marché renouvelable en date du 17 juin 2008 à la Société PULLMANS D'AQUITAINE. Le montant annuel minimum était fixé à 29 012,50 € TTC et le montant annuel maximum à 58 025 € TTC .

L'appel d'offres relatif au renouvellement du marché ayant été déclaré infructueux a donné lieu à une prorogation du délai d'exécution de ce dernier pour une durée de 3 mois jusqu'au 30 septembre. Pour régler le montant des commandes courant durant cette

période transitoire, il est nécessaire de passer un avenant n°3 selon les conditions suivantes :

Montant annuel maximum initial :	58 025 € TTC
Avenant n°1 : prolongation du marché jusqu'au 30 septembre 2012	
Avenant n°2 augmentation marché :	12 500 € TTC
Montant de l'avenant n°3 :	14 000 € TTC
Nouveau montant annuel maximum :	84 525 € TTC

La Commission d'Appel d'Offres en sa séance du 10 janvier 2013 a émis un avis favorable à l'acceptation de cet avenant.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure l'avenant n°3 avec la Société PULLMANS D'AQUITAINE.
- de dire que les crédits sont prévus au chapitre 011 du budget annexe des Transports.

Le présent rapport mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Conseiller Général,
Vice-Président de la C.U.B.



Jean-Jacques Benoît
Jean-Jacques BENOÎT

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 31 janvier 2013

L'an deux mille treize et le jeudi 31 janvier à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

*Jean-Jacques BENOIT - Jean-Louis HAURIE – Danielle LE ROY - Dany DEBAULIEU - Michel CABANNES - Odette EYSSAUTIER - Thierry HOFER - Philippe DESPUJOLS - Edith MONCOUCUT - Patrice VERDON - Dominique DUMONT - Michel DAZAT - Mado LAMBERT - René LAVERSANNE
Patrick GUILLEMOTEAU - Samira EL KHADIR (après l'aff n°2013-022) - Nathalie DELTIPLE - Didier SARRAT - Touria BELHANAFI (après l'aff n°2013-022) - Isabel VINCENT-PEREIRA - Gérard DUBOS - France NORMAND - Frédéric DANJON (après l'aff n°2013-022) - Corinne GONET (après l'aff n°2013-022) - Maria FUENTES - Alain AMIDIEU - Charles ZAÏTER - Patricia FENOCCHIO - Lahcen BAYTI - Franck RAYNAL - Dominique POUSTYNNIKOFF - Sylvie TRAUTMANN - Eric MARTIN - Marie-Céline LAFARIE - Gérard BARTHÉLEMY*

Absents ayant donné procuration :

<i>Laure CURVALE</i>	<i>procuration à Patricia FENOCCHIO</i>
<i>Ibrahim N'DIAYE</i>	<i>procuration à Jean-Louis HAURIE</i>
<i>Maxime MOULINIER</i>	<i>procuration à Michel DAZAT</i>
<i>Sylvie LESTURGEON</i>	<i>procuration à Danielle LE ROY</i>
<i>Michel OLIVIER</i>	<i>procuration à Odette EYSSAUTIER</i>
<i>Christian MILLIER</i>	<i>procuration à Patrick GUILLEMOTEAU</i>
<i>Marie-Françoise BOURDEAU</i>	<i>procuration à Dany DEBAULIEU</i>
<i>Nathalie MARCADET-LABARBE</i>	<i>procuration à Franck RAYNAL</i>
<i>Pascal BREUZARD</i>	<i>procuration à Sylvie TRAUTMANN</i>
<i>Isabelle UFFERTE</i>	<i>procuration à Gérard BARTHÉLEMY</i>

Secrétaire de séance : Charles ZAÏTER

n° d'ordre : 2013-028

Objet : Mise à disposition de fibre optique noire pour le raccordement de divers sites de la ville de Pessac – avenant n°1

Monsieur Michel DAZAT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Lors du conseil municipal du 24 janvier 2008, par délibération n°08-23, la ville de Pessac a autorisé Monsieur le Maire à signer un marché avec la société INOLIA pour le raccordement par fibre optique noire de 10 sites communaux.

Le marché initial se décomposait en 2 parties :

		€ HT	annuel € TTC	total marché sur 10 ans € TTC
Partie 1	mise à disposition du service	152 737,67	182 674,25	
	frais d'accès	85 000,00	101 660,00	
	Sous-total investissement	237 737,67	284 334,25	284 334,25
Partie 2	maintenance du service	2 911,81	3 482,52	34 825,25
				319 159,50

Comme le prévoit l'article 4.4.2 du CCAP, la mise à disposition de liaisons supplémentaires est subordonnée à la conclusion d'un avenant. L'objet de l'avenant n°1 est donc de raccorder le site de Romainville afin qu'il bénéficie des avantages du haut-débit.

L'avenant, comme le marché initial, se décompose en 2 parties :

- la fourniture du service, visant à mettre à disposition de la ville une paire de fibres optiques pour une durée de 5 ans, pour un montant ferme de 46 731 € HT soit 55 890,28 € TTC (prix forfaitaire)
- la maintenance des équipements et des liaisons, pour une durée 5 ans (la date de début partant de la date d'admission des fournitures) dont le montant forfaitaire de 309,43 € HT soit 370,08 € TTC est payable annuellement à terme échu. Ce montant est révisable annuellement selon les conditions de révision indiquées dans le CCAP.

Le marché n°08-009 en date du 12 février 2008 est donc modifié comme suit :

Montant du marché initial :	266 855,77 € HT	319 159,50 € TTC
Montant de l'avenant :	48 278,15 € HT	57 740,67 € TTC
Montant total du marché :	315 133,92 € HT	376 900,17 € TTC

ce qui représente une augmentation de 18,09%.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 janvier 2013 a procédé à l'analyse et a donné un avis favorable pour la passation de cet avenant.


Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le montant du marché comme indiqué ci-dessus,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant
- dire que les crédits correspondants sont prévus aux chapitres 011 et 20 du budget.

Le présent rapport mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Conseiller Général,
Vice-Président de la C.U.



Jean-Jacques BENOÎT



Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 31 janvier 2013

L'an deux mille treize et le jeudi 31 janvier à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Jean-Jacques BENOIT - Jean-Louis HAURIE - Danielle LE ROY - Dany DEBAULIEU
- Michel CABANNES - Odette EYSSAUTIER - Thierry HOFER - Philippe DESPUJOLS
- Edith MONCOUCUT - Patrice VERDON - Dominique DUMONT - Michel DAZAT -
Mado LAMBERT - René LAVERSANNE
Patrick GUILLEMOTEAU - Samira EL KHADIR (après l'aff n°2013-022) - Nathalie
DELTIMPLE - Didier SARRAT - Touria BELHANAFI (après l'aff n°2013-022) - Isabel
VINCENT-PEREIRA - Gérard DUBOS - France NORMAND - Frédéric DANJON (après
l'aff n°2013-022) - Corinne GONET (après l'aff n°2013-022) - Maria FUENTES - Alain
AMIDIEU - Charles ZAÏTER - Patricia FENOCCHIO - Lahcen BAYTI - Franck RAYNAL
- Dominique POUSTYNNIKOFF - Sylvie TRAUTMANN - Eric MARTIN - Marie-Céline
LAFARIE - Gérard BARTHÉLEMY

Absents ayant donné procuration :

Laure CURVALE	procuration à Patricia FENOCCHIO
Ibrahim N'DIAYE	procuration à Jean-Louis HAURIE
Maxime MOULINIER	procuration à Michel DAZAT
Sylvie LESTURGEON	procuration à Danielle LE ROY
Michel OLIVIER	procuration à Odette EYSSAUTIER
Christian MILLIER	procuration à Patrick GUILLEMOTEAU
Marie-Françoise BOURDEAU	procuration à Dany DEBAULIEU
Nathalie MARCADET-LABARBE	procuration à Franck RAYNAL
Pascal BREUZARD	procuration à Sylvie TRAUTMANN
Isabelle UFFERTE	procuration à Gérard BARTHÉLEMY

Secrétaire de séance : Charles ZAÏTER

n° d'ordre : 2013-029

**Objet : Convention de partenariat entre le CNFPT, la Ville de Pessac et le CCAS –
Années 2013 à 2015**

Monsieur Jean-Louis HAURIE, Adjoint au Maire , présente le rapport suivant :

La mesure de la loi n°2011-900 du 29 Juillet 2011, qui prévoyait l'abaissement du taux de la cotisation versée par les collectivités et leurs établissements publics au CNFPT de 1 à 0,9% pour les exercices 2012 et 2013 est abrogée. Cette cotisation est donc rétablie à 1% dès le 1^{er} Janvier 2013.

Le CNFPT propose de signer une convention triennale avec la Ville et le C.C.A.S. incluant le plan de formation des agents territoriaux de PESSAC, et courant jusqu'en 2015.

Cette convention de partenariat de formation professionnelle territorialisée entre la Délégation Régionale Aquitaine du CNFPT, la Ville et le CCAS de Pessac, fixe trois objectifs principaux :

- favoriser l'exercice du droit à la formation des agents territoriaux ;
- mettre en œuvre les modalités du partenariat, sur la base d'axes de progrès partagés ;
- constituer un outil de communication, permettant de valoriser les efforts des deux parties.

Les objectifs stratégiques de la collectivité sont d'appliquer les orientations du plan de formation de la Ville et du CCAS de Pessac.

Les orientations de formation du CNFPT pour les prochaines années sont définies dans son projet national de développement et consacrent 5 grandes causes « d'intérêt général » et 5 objectifs stratégiques.

La Délégation Régionale Aquitaine a pour mission de mettre en œuvre et d'adapter aux réalités locales l'ensemble de ces orientations qui se traduisent par la mise en œuvre des actions suivantes :

- accompagner les projets de la collectivité par la formation des agents, et développer la formation des agents dans des domaines spécifiques. Pour l'ensemble de la période du partenariat, le nombre de journées-formation à organiser par le CNFPT et financé par la collectivité sera réparti, année par année, de façon à aboutir au nombre total de journées-formation au 31/12/2015. Les journées de formations non consommées sur une année N pourront être reportées sur l'année N+1 dans la limite de 30% du nombre de journées formation prévu pour l'année N ;
- favoriser la formation individuelle des agents tout au long de la carrière, dans les mêmes conditions qu'énoncées ci-dessus ;
- dématérialiser les inscriptions des agents de la collectivité aux actions de formation organisées par le CNFPT.

Le CNFPT et la collectivité (Ville et CCAS) s'accordent chaque année, avant le 30 octobre de l'année N-1 sur le programme des actions à mettre en œuvre l'année suivante.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention
- de dire que les crédits nécessaires au financement de ces actions de formation sont prévus au chapitre 011 du budget.

Le présent rapport mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Conseiller Général,
Vice-Président de la C.U.B.




Jean-Jacques BENOÎT

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 31 janvier 2013

L'an deux mille treize et le jeudi 31 janvier à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

*Jean-Jacques BENOIT - Jean-Louis HAURIE - Danielle LE ROY - Dany DEBAULIEU
- Michel CABANNES - Odette EYSSAUTIER - Thierry HOFER - Philippe DESPUJOLS
- Edith MONCOUCUT - Patrice VERDON - Dominique DUMONT - Michel DAZAT -
Mado LAMBERT - René LAVERSANNE
Patrick GUILLEMOTEAU - Samira EL KHADIR (après l'aff n°2013-022) - Nathalie
DELTIMPLE - Didier SARRAT - Touria BELHANAFI (après l'aff n°2013-022) - Isabel
VINCENT-PEREIRA - Gérard DUBOS - France NORMAND - Frédéric DANJON (après
l'aff n°2013-022) - Corinne GONET (après l'aff n°2013-022) - Maria FUENTES - Alain
AMIDIEU - Charles ZAÏTER - Patricia FENOCCHIO - Lahcen BAYTI - Franck RAYNAL
- Dominique POUSTYNNIKOFF - Sylvie TRAUTMANN - Eric MARTIN - Marie-Céline
LAFARIE - Gérard BARTHÉLEMY*

Absents ayant donné procuration :

<i>Laure CURVALE</i>	<i>procuration à Patricia FENOCCHIO</i>
<i>Ibrahim N'DIAYE</i>	<i>procuration à Jean-Louis HAURIE</i>
<i>Maxime MOULINIER</i>	<i>procuration à Michel DAZAT</i>
<i>Sylvie LESTURGEON</i>	<i>procuration à Danielle LE ROY</i>
<i>Michel OLIVIER</i>	<i>procuration à Odette EYSSAUTIER</i>
<i>Christian MILLIER</i>	<i>procuration à Patrick GUILLEMOTEAU</i>
<i>Marie-Françoise BOURDEAU</i>	<i>procuration à Dany DEBAULIEU</i>
<i>Nathalie MARCADET-LABARBE</i>	<i>procuration à Franck RAYNAL</i>
<i>Pascal BREUZARD</i>	<i>procuration à Sylvie TRAUTMANN</i>
<i>Isabelle UFFERTE</i>	<i>procuration à Gérard BARTHÉLEMY</i>

Secrétaire de séance : Charles ZAÏTER

n°d'ordre : 2013-030

Objet : Charte et protocole « Produit ici en Aquitaine » entre le Conseil Régional d'Aquitaine, la Ville de Pessac et les commerçants et producteurs

Monsieur René LAVERSANNE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Les marchés de plein air gérés par les communes de la Région Aquitaine sont en progression constante tant au niveau de leur nombre que de leur fréquentation aussi bien par le grand public que par les commerçants ou producteurs.

Face aux préoccupations croissantes des consommateurs que sont la confiance et la transparence sur les modes de production et de transformation des produits agroalimentaires ainsi que le respect des notions liées au développement durable, le Conseil Régional d'Aquitaine a souhaité proposer aux communes un programme

permettant l'identification régionale des marchés de proximité et celle de la provenance des produits agroalimentaires proposés.

- Cette charte et ce protocole ont pour objectifs de :
 - définir la notion de proximité
 - préciser les critères que les produits alimentaires devront respecter pour être considérés comme produits de proximité
 - déterminer un cadre général précisant les engagements que doivent respecter les signataires

L'agrément des commerçants et producteurs volontaires sera octroyé par la commission régionale d'experts au regard du respect des critères énoncés dans la charte.

Les commerçants et producteurs volontaires ayant reçu l'agrément de la commission régionale d'experts pourront bénéficier d'opérations de communication et de publicité sur le lieu de vente.

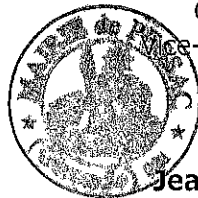
En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter la charte et le protocole « Produit ici en Aquitaine ».
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte et le protocole avec le Conseil Régional d'Aquitaine et chacun des commerçants ou producteurs agréés.

Le présent rapport mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Conseiller Général,
Vice-Président de la C.U.B.




Jean-Jacques BENOÎT

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 31 janvier 2013

L'an deux mille treize et le jeudi 31 janvier à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

*Jean-Jacques BENOIT - Jean-Louis HAURIE - Danielle LE ROY - Dany DEBAULIEU - Michel CABANNES - Odette EYSSAUTIER - Thierry HOFER - Philippe DESPUJOLS - Edith MONCOUCUT - Patrice VERDON - Dominique DUMONT - Michel DAZAT - Mado LAMBERT - René LAVERSANNE
Patrick GUILLEMOTEAU - Samira EL KHADIR (après l'aff n°2013-022) - Nathalie DELTIPLE - Didier SARRAT - Touria BELHANAFI (après l'aff n°2013-022) - Isabel VINCENT-PEREIRA - Gérard DUBOS - France NORMAND - Frédéric DANJON (après l'aff n°2013-022) - Corinne GONET (après l'aff n°2013-022) - Maria FUENTES - Alain AMIDIEU - Charles ZAÏTER - Patricia FENOCCHIO - Lahcen BAYTI - Franck RAYNAL - Dominique POUSTYNNIKOFF - Sylvie TRAUTMANN - Eric MARTIN - Marie-Céline LAFARIE - Gérard BARTHÉLEMY*

Absents ayant donné procuration :

<i>Laure CURVALE</i>	<i>procuration à Patricia FENOCCHIO</i>
<i>Ibrahim N'DIAYE</i>	<i>procuration à Jean-Louis HAURIE</i>
<i>Maxime MOULINIER</i>	<i>procuration à Michel DAZAT</i>
<i>Sylvie LESTURGEON</i>	<i>procuration à Danielle LE ROY</i>
<i>Michel OLIVIER</i>	<i>procuration à Odette EYSSAUTIER</i>
<i>Christian MILLIER</i>	<i>procuration à Patrick GUILLEMOTEAU</i>
<i>Marie-Françoise BOURDEAU</i>	<i>procuration à Dany DEBAULIEU</i>
<i>Nathalie MARCADET-LABARBE</i>	<i>procuration à Franck RAYNAL</i>
<i>Pascal BREUZARD</i>	<i>procuration à Sylvie TRAUTMANN</i>
<i>Isabelle UFFERTE</i>	<i>procuration à Gérard BARTHÉLEMY</i>

Secrétaire de séance : Charles ZAÏTER

n°d'ordre : 2013-031

Objet : Opération «Favoriser l'égalité des chances par le biais du ré-apprentissage des savoirs de base » - Demande de concours FSE pour l'année 2013

Monsieur René LAVERSANNE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Dans le cadre du projet de ville « Pessac – Ville durable et généreuse », permettre l'accès à tous au socle commun de connaissances et développer l'accès à l'autonomie et à la citoyenneté constituent deux des priorités portées par la Direction de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion professionnelle.

Ainsi, la Commune de Pessac souhaite poursuivre la réalisation de l'opération intitulée «Favoriser l'égalité des chances par le biais du ré-apprentissage des savoirs de base ». Cette action favorise et permet l'accès au marché du travail, des populations les

plus en difficulté, majoritairement des femmes qui sont souvent marginalisées à cause de leur difficulté à maîtriser la langue française ou de leurs difficultés sociales.

Trois axes sont développés :

- l'apprentissage des savoirs de base
- la mobilisation de l'autonomie des personnes par l'acquisition de repères dans l'environnement socio-économique et socio-culturel
- la mobilisation progressive du parcours individuel de formation et d'insertion professionnelle

Le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Coût total de l'opération :	50 406 €
Montant de l'aide FSE sollicitée :	25 202 €
Ville de Pessac :	25 204 €

Dans le cadre du programme opérationnel national du Fonds Social Européen 2007-2013, la Ville de Pessac souhaite déposer une demande de concours FSE pour l'année 2013 pour co-financer ce projet.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet et le plan de financement prévisionnel
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer cette demande de subvention
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet

Le présent rapport mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Conseiller Général,
Vice-Président de la C.U.B.



Jean-Jacques BENOÎT

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 31 janvier 2013

L'an deux mille treize et le jeudi 31 janvier à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

*Jean-Jacques BENOIT - Jean-Louis HAURIE - Danielle LE ROY - Dany DEBAULIEU
- Michel CABANNES - Odette EYSSAUTIER - Thierry HOFER - Philippe DESPUJOLS
- Edith MONCOUCUT - Patrice VERDON - Dominique DUMONT - Michel DAZAT -
Mado LAMBERT - René LAVERSANNE
Patrick GUILLEMOTEAU - Samira EL KHADIR (après l'aff n°2013-022) - Nathalie
DELTIMPLE - Didier SARRAT - Touria BELHANAFI (après l'aff n°2013-022) - Isabel
VINCENT-PEREIRA - Gérard DUBOS - France NORMAND - Frédéric DANJON (après
l'aff n°2013-022) - Corinne GONET (après l'aff n°2013-022) - Maria FUENTES - Alain
AMIDIEU - Charles ZAÏTER - Patricia FENOCCHIO - Lahcen BAYTI - Franck RAYNAL
- Dominique POUSTYNNIKOFF - Sylvie TRAUTMANN - Eric MARTIN - Marie-Céline
LAFARIE - Gérard BARTHÉLEMY*

Absents ayant donné procuration :

<i>Laure CURVALE</i>	<i>procuration à Patricia FENOCCHIO</i>
<i>Ibrahim N'DIAYE</i>	<i>procuration à Jean-Louis HAURIE</i>
<i>Maxime MOULINIER</i>	<i>procuration à Michel DAZAT</i>
<i>Sylvie LESTURGEON</i>	<i>procuration à Danielle LE ROY</i>
<i>Michel OLIVIER</i>	<i>procuration à Odette EYSSAUTIER</i>
<i>Christian MILLIER</i>	<i>procuration à Patrick GUILLEMOTEAU</i>
<i>Marie-Françoise BOURDEAU</i>	<i>procuration à Dany DEBAULIEU</i>
<i>Nathalie MARCADET-LABARBE</i>	<i>procuration à Franck RAYNAL</i>
<i>Pascal BREUZARD</i>	<i>procuration à Sylvie TRAUTMANN</i>
<i>Isabelle UFFERTE</i>	<i>procuration à Gérard BARTHÉLEMY</i>

Secrétaire de séance : Charles ZAÏTER

n°d'ordre : 2013-032

Objet : Licence d'entrepreneur de spectacles vivants

Madame Danielle LE ROY, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

La loi n°99-198 du 18 mars 1999 portant modification de l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles et le décret d'application n°2000-609 du 29 juin 2000 font obligation à toute personne exerçant une activité d'exploitant de lieux, de production et de diffusion de spectacles d'être détenteur d'une licence d'entrepreneur de spectacles vivants.

La licence d'entrepreneur de spectacles vivants comprend trois catégories :
- la première catégorie concerne les exploitants de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques ;

- la deuxième catégorie concerne les producteurs de spectacles ou entrepreneurs de tournées, qui ont la responsabilité d'un spectacle et notamment celle d'employeur à l'égard du plateau artistique ;

- la troisième catégorie concerne les diffuseurs de spectacles qui ont la charge, dans le cadre d'un contrat, de l'accueil du public, de la billetterie et de la sécurité des spectacles, et les entrepreneurs de tournées.

Personnelle et incessible, la licence est attribuée par les Directions Régionales des Affaires Culturelles sur délégation de la Préfecture pour trois ans renouvelables.

La licence d'entrepreneur de spectacles vivants est délivrée aux candidats qui remplissent les conditions suivantes :

- être majeur, être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou justifier d'une expérience professionnelle de deux ans au moins ou d'une formation professionnelle de cinq cents heures au moins dans le domaine du spectacle ;
- justifier de la capacité juridique d'exercer une activité commerciale.

En outre, la délivrance de la licence de première catégorie est soumise aux conditions suivantes :

- être propriétaire, locataire ou titulaire d'un titre d'occupation du lieu de spectacle qui fait l'objet de l'exploitation ;
- avoir suivi, auprès d'un organisme agréé, une formation à la sécurité des spectacles adaptée à la nature du lieu de spectacle ou justifier de la présence dans l'entreprise d'une personne qualifiée dans le domaine de la sécurité des spectacles.

Aujourd'hui, au vu de la nomination de Monsieur Thierry CRETEUR en qualité de Directeur de la Culture, il convient que la Ville de Pessac procède à la régularisation du dossier auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Aquitaine.

En ce sens, et afin de poursuivre les actions engagées et à venir dans le respect de la réglementation, il est proposé au Conseil Municipal :

- de désigner Monsieur Thierry CRETEUR comme détenteur de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants pour les trois catégories qui la composent ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer les actes consécutifs à cette désignation et à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Le présent rapport mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.



Le Maire,
Conseiller Général,
Vice-Président de la C.U.B.

Jean-Jacques BENOÎT

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
 du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 31 janvier 2013

L'an deux mille treize et le jeudi 31 janvier à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Jean-Jacques BENOIT - Jean-Louis HAURIE – Danielle LE ROY - Dany DEBAULIEU - Michel CABANNES - Odette EYSSAUTIER - Thierry HOFER - Philippe DESPUJOLS - Edith MONCOUCUT - Patrice VERDON - Dominique DUMONT - Michel DAZAT - Mado LAMBERT - René LAVERSANNE

Patrick GUILLEMOTEAU - Samira EL KHADIR (après l'aff n°2013-022) - Nathalie DELTIPLE - Didier SARRAT - Touria BELHANAFI (après l'aff n°2013-022) - Isabel VINCENT-PEREIRA - Gérard DUBOS - France NORMAND - Frédéric DANJON (après l'aff n°2013-022) - Corinne GONET (après l'aff n°2013-022) - Maria FUENTES - Alain AMIDIEU - Charles ZAÏTER - Patricia FENOCCHIO - Lahcen BAYTI - Franck RAYNAL - Dominique POUSTYNNIKOFF - Sylvie TRAUTMANN - Eric MARTIN - Marie-Céline LAFARIE - Gérard BARTHÉLEMY

Absents ayant donné procuration :

Laure CURVALE	procuration à Patricia FENOCCHIO
Ibrahim N'DIAYE	procuration à Jean-Louis HAURIE
Maxime MOULINIER	procuration à Michel DAZAT
Sylvie LESTURGEON	procuration à Danielle LE ROY
Michel OLIVIER	procuration à Odette EYSSAUTIER
Christian MILLIER	procuration à Patrick GUILLEMOTEAU
Marie-Françoise BOURDEAU	procuration à Dany DEBAULIEU
Nathalie MARCADET-LABARBE	procuration à Franck RAYNAL
Pascal BREUZARD	procuration à Sylvie TRAUTMANN
Isabelle UFFERTE	procuration à Gérard BARTHÉLEMY

Secrétaire de séance : Charles ZAÏTER

n° d'ordre : 2013-033

Objet : Réseau des bibliothèques de Pessac - Tarifs de remboursement des documents et cartes d'abonnement

Madame Danielle LE ROY, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Le service des bibliothèques (Médiathèque Jacques Ellul et bibliothèque Pablo Neruda) propose au public un ensemble de documents, de services et d'animations culturels avec plus de 125 000 documents mis à disposition.

Par délibération du 25 mars 2010, a été adoptée la gratuité totale lors de l'inscription annuelle aux bibliothèques de Pessac, formalité qui demeure nécessaire pour pouvoir emprunter des documents.

Cette inscription est valable 1 an de date à date. Elle permet, pour chaque carte, d'emprunter 6 livres, 6 revues, 6 CD, 2 DVD ou VHS, 2 CD-ROM, 2 livres numériques et 2

partitions pour une durée de 3 semaines (conditions élargies en été).

Selon le règlement intérieur des bibliothèques, la perte, la non restitution et la détérioration de documents entraînent leur remboursement par les usagers. En alternative au remboursement des documents, ceux-ci peuvent être remplacés, à l'identique (excepté les DVD et CD Roms dont les droits de prêt pour les bibliothèques sont acquis auprès d'organismes spécifiques). De plus, après un premier remplacement gratuit, le second remplacement de la carte d'inscription entraîne le versement d'une somme de 2 €.

Un barème de prix avait été établi en 2005. A ce jour, il est nécessaire de le réactualiser (augmentation du coût des documents, augmentation des droits, ...) de la manière suivante :

perte/non restitution/détérioration de documents	Carte d'inscription
- livres d'arts, atlas et encyclopédies : valeur de rachat ou prix d'acquisition (épuisés).	2 € (Après un premier remplacement gratuit)
- DVD, CD Roms : 30 €	
- coffret à partir de 3 CD : 20 €	
- 1 à 2 CD, livre broché, livre CD : 15 €	
- BD, mangas, albums : 10 €	
- livre de poche : 8 €	
- petit album : 5 €	

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les tarifs ci-dessus à compter du 1^{er} février 2013,
- de dire que les recettes correspondant aux différents encaissements prévus par la présente délibération seront imputées aux chapitres 70 et 77 du budget.

Le présent rapport mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Conseiller Général,
Vice-Président de la C.U.B.



Jean-Jacques BENOÎT

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
 du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 31 janvier 2013

L'an deux mille treize et le jeudi 31 janvier à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

*Jean-Jacques BENOIT - Jean-Louis HAURIE - Danielle LE ROY - Dany DEBAULIEU - Michel CABANNES - Odette EYSSAUTIER - Thierry HOFER - Philippe DESPUJOLS - Edith MONCOUCUT - Patrice VERDON - Dominique DUMONT - Michel DAZAT - Mado LAMBERT - René LAVERSANNE
 Patrick GUILLEMOTEAU - Samira EL KHADIR (après l'aff n°2013-022) - Nathalie DELTIMPLE - Didier SARRAT - Touria BELHANAFI (après l'aff n°2013-022) - Isabel VINCENT-PEREIRA - Gérard DUBOS - France NORMAND - Frédéric DANJON (après l'aff n°2013-022) - Corinne GONET (après l'aff n°2013-022) - Maria FUENTES - Alain AMIDIEU - Charles ZAÏTER - Patricia FENOCCHIO - Lahcen BAYTI - Franck RAYNAL - Dominique POUSTYNNIKOFF - Sylvie TRAUTMANN - Eric MARTIN - Marie-Céline LAFARIE - Gérard BARTHÉLEMY*

Absents ayant donné procuration :

<i>Laure CURVALE</i>	<i>procuration à Patricia FENOCCHIO</i>
<i>Ibrahim N'DIAYE</i>	<i>procuration à Jean-Louis HAURIE</i>
<i>Maxime MOULINIER</i>	<i>procuration à Michel DAZAT</i>
<i>Sylvie LESTURGEON</i>	<i>procuration à Danielle LE ROY</i>
<i>Michel OLIVIER</i>	<i>procuration à Odette EYSSAUTIER</i>
<i>Christian MILLIER</i>	<i>procuration à Patrick GUILLEMOTEAU</i>
<i>Marie-Françoise BOURDEAU</i>	<i>procuration à Dany DEBAULIEU</i>
<i>Nathalie MARCADET-LABARBE</i>	<i>procuration à Franck RAYNAL</i>
<i>Pascal BREUZARD</i>	<i>procuration à Sylvie TRAUTMANN</i>
<i>Isabelle UFFERTE</i>	<i>procuration à Gérard BARTHÉLEMY</i>

Secrétaire de séance : Charles ZAÏTER

n°d'ordre : 2013-034

Objet : Médiathèque Jacques Ellul - Adhésion à l'association « Quand les Livres relie »

Madame Danielle LE ROY, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Dans le cadre des missions confiées au Réseau des Bibliothèques, il apparaît intéressant que la Ville de Pessac puisse soutenir l'association « Quand les livres relie ».

En effet, constituée d'un réseau de professionnels et de bénévoles, de secteurs d'activités divers (sensibilisés aux enjeux de l'éveil culturel et impliqués dans la prévention des inégalités culturelles par le biais d'actions de lecture auprès des différents publics), l'association souhaite à travers ses différentes missions, permettre un meilleur accès au livre et aux droits culturels pour chacun.

Partenaires d'institutions et d'organismes impliqués dans la lutte contre l'illettrisme et l'exclusion culturelle et animant un réseau d'informations pour les adhérents, l'association « Quand les livres relient » a pour missions de :

- créer des temps de réflexion et d'échange de pratiques,
- répondre aux besoins de formation sur les plans théorique et pratique,
- soutenir les initiatives dans ce domaine par l'organisation de cycle de rencontres,
- faire valoir ses actions et cette réflexion sur les enjeux de la lecture et d'un accès pour tous à la langue du récit.

Au vu des actions développées par les bibliothèques de Pessac, cette adhésion est d'une part, un engagement pour soutenir les actions de terrain menées auprès des populations les plus fragilisées, et d'autre part, permet de mettre en réseau les réflexions et les actions menées autour de la lecture à voix haute de livres d'images.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal, de bien vouloir :


- approuver les statuts de l'association « Quand les livres relient »,
- autoriser Monsieur le Maire à signer le dossier d'adhésion à cette association,
- verser la cotisation fixée à 50 € pour l'année 2013 sur production d'une facture,
- dire que le financement sera imputé au chapitre 011 du budget.

Le présent rapport mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Conseiller Général,
Vice-Président de la C.U.B.




Jean-Jacques BENOÎT

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 31 janvier 2013

L'an deux mille treize et le jeudi 31 janvier à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Jean-Jacques BENOIT - Jean-Louis HAURIE - Danielle LE ROY - Dany DEBAULIEU - Michel CABANNES - Odette EYSSAUTIER - Thierry HOFER - Philippe DESPUJOLS - Edith MONCOUCUT - Patrice VERDON - Dominique DUMONT - Michel DAZAT - Mado LAMBERT - René LAVERSANNE
Patrick GUILLEMOTEAU - Samira EL KHADIR (après l'aff n°2013-022) - Nathalie DELTIMPLE - Didier SARRAT - Touria BELHANAFI (après l'aff n°2013-022) - Isabel VINCENT-PEREIRA - Gérard DUBOS - France NORMAND - Frédéric DANJON (après l'aff n°2013-022) - Corinne GONET (après l'aff n°2013-022) - Maria FUENTES - Alain AMIDIEU - Charles ZAÏTER - Patricia FENOCCHIO - Lahcen BAYTI - Franck RAYNAL - Dominique POUSTYNNIKOFF - Sylvie TRAUTMANN - Eric MARTIN - Marie-Céline LAFARIE - Gérard BARTHÉLEMY

Absents ayant donné procuration :

Laure CURVALE	procuration à Patricia FENOCCHIO
Ibrahim N'DIAYE	procuration à Jean-Louis HAURIE
Maxime MOULINIER	procuration à Michel DAZAT
Sylvie LESTURGEON	procuration à Danielle LE ROY
Michel OLIVIER	procuration à Odette EYSSAUTIER
Christian MILLIER	procuration à Patrick GUILLEMOTEAU
Marie-Françoise BOURDEAU	procuration à Dany DEBAULIEU
Nathalie MARCADET-LABARBE	procuration à Franck RAYNAL
Pascal BREUZARD	procuration à Sylvie TRAUTMANN
Isabelle UFFERTE	procuration à Gérard BARTHÉLEMY

Secrétaire de séance : Charles ZAÏTER

n°d'ordre : 2013-035

Objet : Espace Histoire Image / Médiathèque Jacques Ellul - Adhésion à l'association « Images en bibliothèques »

Madame Danielle LE ROY, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

L'Espace Adultes de la Médiathèque Jacques Ellul et L'Espace Histoire Image commandent régulièrement des films ou documentaires filmés.

Par délibération n°03-241 du 10 juillet 2003, la médiathèque adhère à l'association « Images en bibliothèques ». Il y a lieu de renouveler cette adhésion pour continuer à :

- s'inscrire dans un réseau professionnel pour le développement des collections de films dans les bibliothèques publiques,
- accéder à la liste de discussion contributive ou chaque adhérent peut poser ses

questions et recevoir des réponses de professionnels,

- obtenir des tarifs préférentiels pour les stages et journées d'étude que l'association organise toute l'année,
- accéder à l'espace adhérent du site internet (comprenant des fiches sur les documentaires sélectionnés par la commission, un annuaire professionnel du réseau des vidéothécaires en France, des actualités et annonces professionnelles,...)

Le renouvellement de l'adhésion à cette association permettrait également à l'Espace Histoire Image et à l'Espace Adultes, de bénéficier d'un interlocuteur spécialisé qui leur donne accès à des services multiples et à une banque de données pour leurs acquisitions.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les statuts de l'association « Images en bibliothèques »,
- autoriser Monsieur le Maire à signer le dossier d'adhésion à cette association,
- verser la cotisation fixée à 110 € (*cent dix euros*) pour l'année 2013 sur production d'une facture,
- dire que le financement sera imputé au chapitre 011 du budget.

Le présent rapport mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.



Le Maire,
Conseiller Général,
Vice-Président de la C.U.B.


Jean-Jacques BENOÎT

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 31 janvier 2013

L'an deux mille treize et le jeudi 31 janvier à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Jean-Jacques BENOIT - Jean-Louis HAURIE – Danielle LE ROY - Dany DEBAULIEU
- Michel CABANNES - Odette EYSSAUTIER - Thierry HOFER - Philippe DESPUJOLS
- Edith MONCOUCUT - Patrice VERDON - Dominique DUMONT - Michel DAZAT -
Mado LAMBERT - René LAVERSANNE
Patrick GUILLEMOTEAU - Samira EL KHADIR (après l'aff n°2013-022) - Nathalie
DELTIMPLE - Didier SARRAT - Touria BELHANAFI (après l'aff n°2013-022) - Isabel
VINCENT-PEREIRA - Gérard DUBOS - France NORMAND - Frédéric DANJON (après
l'aff n°2013-022) - Corinne GONET (après l'aff n°2013-022) - Maria FUENTES - Alain
AMIDIEU - Charles ZAÏTER - Patricia FENOCCHIO - Lahcen BAYTI - Franck RAYNAL
- Dominique POUSTYNNIKOFF - Sylvie TRAUTMANN - Eric MARTIN - Marie-Céline
LAFARIE - Gérard BARTHÉLEMY

Absents ayant donné procuration :

Laure CURVALE	procuration à Patricia FENOCCHIO
Ibrahim N'DIAYE	procuration à Jean-Louis HAURIE
Maxime MOULINIER	procuration à Michel DAZAT
Sylvie LESTURGEON	procuration à Danielle LE ROY
Michel OLIVIER	procuration à Odette EYSSAUTIER
Christian MILLIÉR	procuration à Patrick GUILLEMOTEAU
Marie-Françoise BOURDEAU	procuration à Dany DEBAULIEU
Nathalie MARCADET-LABARBE	procuration à Franck RAYNAL
Pascal BREUZARD	procuration à Sylvie TRAUTMANN
Isabelle UFFERTE	procuration à Gérard BARTHÉLEMY

Secrétaire de séance : Charles ZAÏTER

n°d'ordre : 2013-036

Objet : Convention avec le CREAC de Bègles – Réservation de billetterie pour le spectacle du Théâtre Équestre Zingaro

Madame Danielle LE ROY, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Le CREAC de Bègles, en partenariat avec les communes de la CUB, a décidé d'accueillir en représentation le Théâtre Équestre Zingaro, du 23 août au 15 septembre 2013.

Les communes qui le souhaitent peuvent faire profiter des habitants de la CUB de billets à tarif réduit. Dans cette perspective il paraît pertinent que la commune de Pessac s'inscrive dans ce projet. Pessac En Scènes se propose ainsi d'être un lieu de réservation pour ce spectacle et d'en délivrer les billets pour le compte du CREAC de Bègles.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention avec le CREAC de Bègles et tout autre document se rapportant à l'opération
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le présent rapport mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Conseiller Général,
Président de la C.U.B.



Jean-Jacques BENOÎT

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 31 janvier 2013

L'an deux mille treize et le jeudi 31 janvier à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Jean-Jacques BENOIT - Jean-Louis HAURIE - Danielle LE ROY - Dany DEBAULIEU - Michel CABANNES - Odette EYSSAUTIER - Thierry HOFER - Philippe DESPUJOLS - Edith MONCOUCUT - Patrice VERDON - Dominique DUMONT - Michel DAZAT - Mado LAMBERT - René LAVERSANNE

Patrick GUILLEMOTEAU - Samira EL KHADIR (après l'aff n°2013-022) - Nathalie DELTIPLE - Didier SARRAT - Touria BELHANAFI (après l'aff n°2013-022) - Isabel VINCENT-PEREIRA - Gérard DUBOS - France NORMAND - Frédéric DANJON (après l'aff n°2013-022) - Corinne GONET (après l'aff n°2013-022) - Maria FUENTES - Alain AMIDIEU - Charles ZAÏTER - Patricia FENOCCHIO - Lahcen BAYTI - Franck RAYNAL - Dominique POUSTYNNIKOFF - Sylvie TRAUTMANN - Eric MARTIN - Marie-Céline LAFARIE - Gérard BARTHÉLEMY

Absents ayant donné procuration :

<i>Laure CURVALE</i>	<i>procuration à Patricia FENOCCHIO</i>
<i>Ibrahim N'DIAYE</i>	<i>procuration à Jean-Louis HAURIE</i>
<i>Maxime MOULINIER</i>	<i>procuration à Michel DAZAT</i>
<i>Sylvie LESTURGEON</i>	<i>procuration à Danielle LE ROY</i>
<i>Michel OLIVIER</i>	<i>procuration à Odette EYSSAUTIER</i>
<i>Christian MILLIER</i>	<i>procuration à Patrick GUILLEMOTEAU</i>
<i>Marie-Françoise BOURDEAU</i>	<i>procuration à Dany DEBAULIEU</i>
<i>Nathalie MARCADET-LABARBE</i>	<i>procuration à Franck RAYNAL</i>
<i>Pascal BREUZARD</i>	<i>procuration à Sylvie TRAUTMANN</i>
<i>Isabelle UFFERTE</i>	<i>procuration à Gérard BARTHÉLEMY</i>

Secrétaire de séance : Charles ZAÏTER

n°d'ordre : 2013-037

Objet : « Ateliers du cinéma » - Convention de partenariat entre la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Gironde, l'association Cinéma Jean Eustache et la Ville de Pessac

Madame Dany DEBAULIEU, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant.

Dans le cadre de sa politique éducative, la Ville a souhaité développer un parcours culturel à destination des écoles en prenant en compte l'ensemble des ressources du territoire de la Commune notamment en matière d'éducation à l'image.

Les ateliers du cinéma à l'école élémentaire Montesquieu proposent une sensibilisation aux techniques cinématographiques, associant une découverte d'un film au cinéma avec une pratique en ateliers.

Depuis 6 ans, ils font l'objet d'une évaluation tripartite annuelle qui a démontré la richesse de cette action.

Il y a lieu de reconduire l'action sur l'année scolaire 2012/2013 sur le principe de 12 classes pessacaises et 2 classes extérieures à la Commune, en partenariat avec le cinéma Jean Eustache et la circonscription Éducation Nationale Martignas-sur-Jalle - Saint-Jean-d'Illac - Pessac.

Une convention avec la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Gironde et l'association du Cinéma Jean Eustache permettra de poursuivre l'action jusqu'en juin 2013. La Ville de Pessac s'engage à autoriser la mise en place, dans les locaux de l'école élémentaire Montesquieu, des ateliers d'éducation à l'image et à l'audiovisuel nommés « Ateliers du cinéma » et à en assurer l'entretien.

Le financement de cette action de 15 900 €, à l'exception des entrées au cinéma refacturées par le Cinéma Jean Eustache à la Ville de Pessac, est inclus dans la subvention municipale versée à l'association du Cinéma Jean Eustache.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe de cette action à destination des élèves de la circonscription scolarisés en élémentaire,
- d'approuver la convention de partenariat entre la Ville, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Gironde et l'association du Cinéma Jean Eustache de janvier à juin 2013
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le présent rapport mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Conseiller Général,
Vice-Président de la C.U.B.



Jean-Jacques BENOÎT



Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 31 janvier 2013

L'an deux mille treize et le jeudi 31 janvier à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

*Jean-Jacques BENOIT - Jean-Louis HAURIE - Danielle LE ROY - Dany DEBAULIEU
- Michel CABANNES - Odette EYSSAUTIER - Thierry HOFER - Philippe DESPUJOLS
- Edith MONCOUCUT - Patrice VERDON - Dominique DUMONT - Michel DAZAT -
Mado LAMBERT - René LAVERSANNE
Patrick GUILLEMOTEAU - Samira EL KHADIR (après l'aff n°2013-022) - Nathalie
DELTIMPLE - Didier SARRAT - Touria BELHANAFI (après l'aff n°2013-022) - Isabel
VINCENT-PEREIRA - Gérard DUBOS - France NORMAND - Frédéric DANJON (après
l'aff n°2013-022) - Corinne GONET (après l'aff n°2013-022) - Maria FUENTES - Alain
AMIDIEU - Charles ZAÏTER - Patricia FENOCCHIO - Lahcen BAYTI - Franck RAYNAL
- Dominique POUSTYNNIKOFF - Sylvie TRAUTMANN - Eric MARTIN - Marie-Céline
LAFARIE - Gérard BARTHÉLEMY*

Absents ayant donné procuration :

<i>Laure CURVALE</i>	<i>procuration à Patricia FENOCCHIO</i>
<i>Ibrahim N'DIAYE</i>	<i>procuration à Jean-Louis HAURIE</i>
<i>Maxime MOULINIER</i>	<i>procuration à Michel DAZAT</i>
<i>Sylvie LESTURGEON</i>	<i>procuration à Danielle LE ROY</i>
<i>Michel OLIVIER</i>	<i>procuration à Odette EYSSAUTIER</i>
<i>Christian MILLIER</i>	<i>procuration à Patrick GUILLEMOTEAU</i>
<i>Marie-Françoise BOURDEAU</i>	<i>procuration à Dany DEBAULIEU</i>
<i>Nathalie MARCADET-LABARBE</i>	<i>procuration à Franck RAYNAL</i>
<i>Pascal BREUZARD</i>	<i>procuration à Sylvie TRAUTMANN</i>
<i>Isabelle UFFERTE</i>	<i>procuration à Gérard BARTHÉLEMY</i>

Secrétaire de séance : Charles ZAÏTER

n°d'ordre : 2013-038

Objet : Convention relative aux activités proposées par le Patronage des Écoles Laïques de Pessac (PELP) dans les écoles

Madame Dany DEBAULIEU, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Le PELP, association d'Éducation Populaire, développe des activités culturelles, sportives et artistiques dans les écoles de la commune.

A ce titre, cette association contribue à la politique éducative mise en œuvre par la Ville.

Dans le cadre d'un travail partenarial de remise à plat et d'harmonisation des conventions concernant les associations utilisatrices de locaux scolaires, il est apparu nécessaire d'actualiser la convention relative aux activités proposées par le PELP.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention relative aux activités périscolaires proposées par le PELP,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer,
- de verser une subvention de 35 000 € pour l'année 2012/2013,
- de dire que les crédits sont prévus au chapitre 65 du budget.

Le présent rapport mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Mmes Poustynnikoff, Lafarie, Marcadet-Labarbe, Trautmann et MM. Raynal, Martin et Breuzard ne prennent pas part au vote.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Conseiller Général
Vice-Président de la C.A.U.B.



Jean-Jacques BENOÎT



Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 31 janvier 2013

L'an deux mille treize et le jeudi 31 janvier à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Jean-Jacques BENOIT - Jean-Louis HAURIE - Danielle LE ROY - Dany DEBAULIEU - Michel CABANNES - Odette EYSSAUTIER - Thierry HOFER - Philippe DESPUJOLS - Edith MONCOUCUT - Patrice VERDON - Dominique DUMONT - Michel DAZAT - Mado LAMBERT - René LAVERSANNE

Patrick GUILLEMOTEAU - Samira EL KHADIR (après l'aff n°2013-022) - Nathalie DELTIPLE - Didier SARRAT - Touria BELHANAFI (après l'aff n°2013-022) - Isabel VINCENT-PEREIRA - Gérard DUBOS - France NORMAND - Frédéric DANJON (après l'aff n°2013-022) - Corinne GONET (après l'aff n°2013-022) - Maria FUENTES - Alain AMIDIEU - Charles ZAÏTER - Patricia FENOCCHIO - Lahcen BAYTI - Franck RAYNAL - Dominique POUSTYNNIKOFF - Sylvie TRAUTMANN - Eric MARTIN - Marie-Céline LAFARIE - Gérard BARTHÉLEMY

Absents ayant donné procuration :

<i>Laure CURVALE</i>	<i>procuration à Patricia FENOCCHIO</i>
<i>Ibrahim N'DIAYE</i>	<i>procuration à Jean-Louis HAURIE</i>
<i>Maxime MOULINIER</i>	<i>procuration à Michel DAZAT</i>
<i>Sylvie LESTURGEON</i>	<i>procuration à Danielle LE ROY</i>
<i>Michel OLIVIER</i>	<i>procuration à Odette EYSSAUTIER</i>
<i>Christian MILLIER</i>	<i>procuration à Patrick GUILLEMOTEAU</i>
<i>Marie-Françoise BOURDEAU</i>	<i>procuration à Dany DEBAULIEU</i>
<i>Nathalie MARCADET-LABARBE</i>	<i>procuration à Franck RAYNAL</i>
<i>Pascal BREUZARD</i>	<i>procuration à Sylvie TRAUTMANN</i>
<i>Isabelle UFFERTE</i>	<i>procuration à Gérard BARTHÉLEMY</i>

Secrétaire de séance : Charles ZAÏTER

n°d'ordre : 2013-039

Objet : Organisation de la 16^{ème} édition du festival « Vibrations Urbaines »

Madame Nathalie DELTIPLE, Conseillère Municipale, présente le rapport suivant :

Le festival des « Vibrations Urbaines » est devenu, par ses quinze premières éditions, une manifestation reconnue comme un véritable temps d'expression des cultures urbaines et de festivité pour la jeunesse.

Dans le cadre de ce festival, organisé du 18 au 27 octobre 2013, de nombreuses activités seront mises en place (ateliers, concerts, performances, événements sportifs) afin de valoriser la découverte d'activités et de contribuer à la reconnaissance d'expressions culturelles et sportives nouvelles.

Ce festival est également un temps de valorisation du travail éducatif réalisé pendant l'année sur les pratiques amateurs des jeunes. Il met l'accent sur des ateliers nécessitant une implication active de la part des participants. Plus de 3 500 jeunes ont participé en 2012 aux différents ateliers, initiations et tournois sportifs.

Ce festival pluridisciplinaire attire un large public grâce aux temps forts qu'il propose, aux disciplines pointues mises en avant et aux intervenants de qualité. Ainsi, près de 16 500 festivaliers ont assisté à l'édition 2012, près de 70% d'entre eux venaient de la CUB.

La réalisation de cet événement s'opère avec des financements multiples et le développement d'un important partenariat tant public que privé avec la signature de conventions.

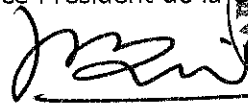
En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les aides et subventions auprès des différents partenaires institutionnels et privés,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat permettant la bonne réalisation de cette seizième édition.

Le présent rapport mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Conseiller Général
Vice-Président de la CUB



Jean-Jacques BENOÎT



Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
 du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 31 janvier 2013

L'an deux mille treize et le jeudi 31 janvier à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

*Jean-Jacques BENOIT - Jean-Louis HAURIE - Danielle LE ROY - Dany DEBAULIEU
 - Michel CABANNES - Odette EYSSAUTIER - Thierry HOFER - Philippe DESPUJOLS
 - Edith MONCOUCUT - Patrice VERDON - Dominique DUMONT - Michel DAZAT -
 Mado LAMBERT - René LAVERSANNE
 Patrick GUILLEMOTEAU - Samira EL KHADIR (après l'aff n°2013-022) - Nathalie
 DELTIMPLE - Didier SARRAT - Touria BELHANAFI (après l'aff n°2013-022) - Isabel
 VINCENT-PEREIRA - Gérard DUBOS - France NORMAND - Frédéric DANJON (après
 l'aff n°2013-022) - Corinne GONET (après l'aff n°2013-022) - Maria FUENTES - Alain
 AMIDIEU - Charles ZAÏTER - Patricia FENOCCHIO - Lahcen BAYTI - Franck RAYNAL
 - Dominique POUSTYNNIKOFF - Sylvie TRAUTMANN - Eric MARTIN - Marie-Céline
 LAFARIE - Gérard BARTHÉLEMY*

Absents ayant donné procuration :

<i>Laure CURVALE</i>	<i>procuration à Patricia FENOCCHIO</i>
<i>Ibrahim N'DIAYE</i>	<i>procuration à Jean-Louis HAURIE</i>
<i>Maxime MOULINIER</i>	<i>procuration à Michel DAZAT</i>
<i>Sylvie LESTURGEON</i>	<i>procuration à Danielle LE ROY</i>
<i>Michel OLIVIER</i>	<i>procuration à Odette EYSSAUTIER</i>
<i>Christian MILLIER</i>	<i>procuration à Patrick GUILLEMOTEAU</i>
<i>Marie-Françoise BOURDEAU</i>	<i>procuration à Dany DEBAULIEU</i>
<i>Nathalie MARCADET-LABARBE</i>	<i>procuration à Franck RAYNAL</i>
<i>Pascal BREUZARD</i>	<i>procuration à Sylvie TRAUTMANN</i>
<i>Isabelle UFFERTE</i>	<i>procuration à Gérard BARTHÉLEMY</i>

Secrétaire de séance : Charles ZAÏTER

n°d'ordre : 2013-040

Objet : Parc Pompidou - Renouvellement du bail avec la Direction des Services Fiscaux de la Gironde pour les locaux occupés par la Trésorerie Principale de Pessac

Monsieur Patrice VERDON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Le bail conclu avec la Direction des Services Fiscaux de la Gironde concernant les locaux occupés par la Trésorerie Principale de Pessac au sein de l'immeuble, sis Parc Administratif Georges Pompidou cadastré CV n°157, est arrivé à échéance au 23 septembre 2012. Il y a lieu de procéder à son renouvellement pour une durée de neuf ans.

Le montant du loyer annuel, indexé tous les 3 ans sur la base de l'indice du coût de la construction, sera réactualisé à compter de la prise d'effet, soit un montant de 56 281 €.

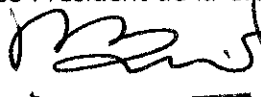
Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le renouvellement de ce bail avec la Direction des Services Fiscaux de la Gironde aux conditions mentionnées ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.
- de dire que les crédits sont inscrits au chapitre 011 du budget.

Le présent rapport mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Conseiller Général,
Vice-Président de la C. U. B.



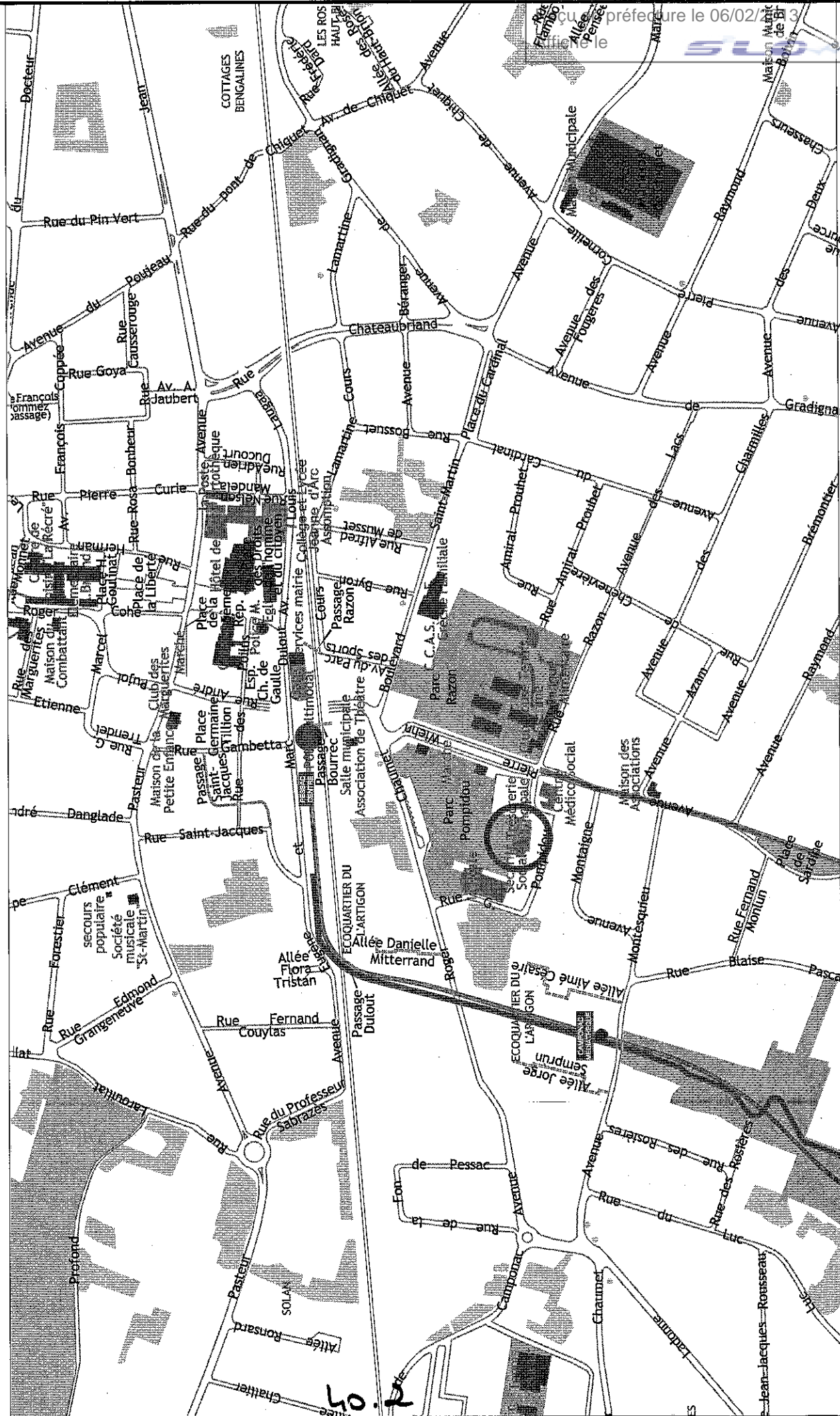
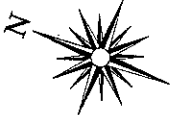
Jean-Jacques BENOÎT

Ville de PESSAC

PLAN DE SITUATION

Parc administratif Georges Pompidou

VILLE DE PESSAC



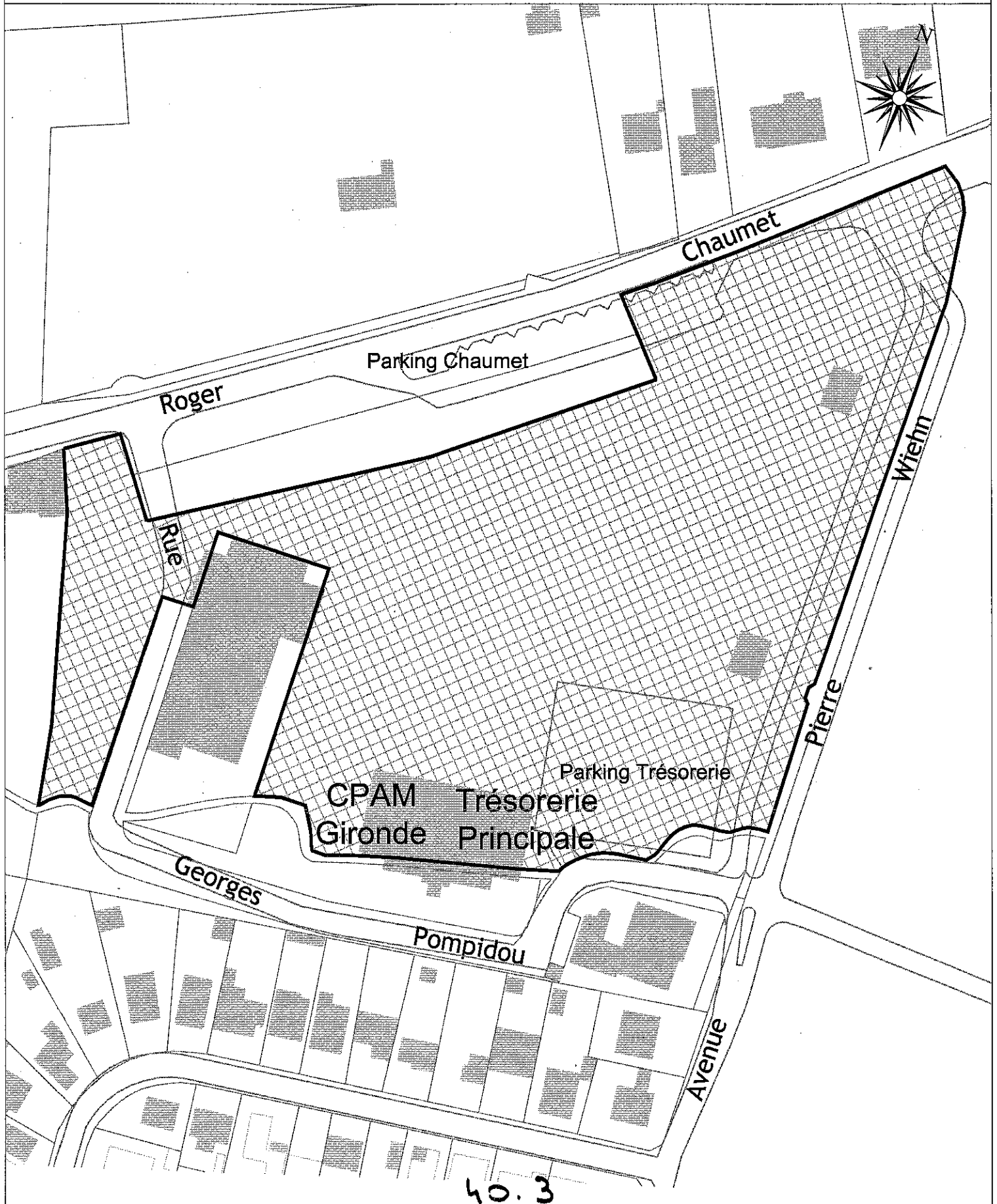


Service Foncier

PESSAC

Bail avec la Trésorerie Principale de Pessac Parc administratif Georges Pompidou Rue Pierre Wiehn parcelle CV 157

Envoyé en préfecture le 06/02/2013
Reçu en préfecture le 06/02/2013
Aménagement urbain
Projet de délibération
Plans pour le Service FONCIER
Délibération
Date: Bail CPAM Rue Georges Pompidou - 21.08.12 divg



40.3

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 31 janvier 2013

L'an deux mille treize et le jeudi 31 janvier à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

*Jean-Jacques BENOIT - Jean-Louis HAURIE - Danielle LE ROY - Dany DEBAULIEU - Michel CABANNES - Odette EYSSAUTIER - Thierry HOFER - Philippe DESPUJOLS - Edith MONCOUCUT - Patrice VERDON - Dominique DUMONT - Michel DAZAT - Mado LAMBERT - René LAVERSANNE
Patrick GUILLEMOTEAU - Samira EL KHADIR (après l'aff n°2013-022) - Nathalie DELTIPLE - Didier SARRAT - Touria BELHANAFI (après l'aff n°2013-022) - Isabel VINCENT-PEREIRA - Gérard DUBOS - France NORMAND - Frédéric DANJON (après l'aff n°2013-022) - Corinne GONET (après l'aff n°2013-022) - Maria FUENTES - Alain AMIDIEU - Charles ZAÏTER - Patricia FENOCCHIO - Lahcen BAYTI - Franck RAYNAL - Dominique POUSTYNNIKOFF - Sylvie TRAUTMANN - Eric MARTIN - Marie-Céline LAFARIE - Gérard BARTHÉLEMY*

Absents ayant donné procuration :

<i>Laure CURVALE</i>	<i>procuration à Patricia FENOCCHIO</i>
<i>Ibrahim N'DIAYE</i>	<i>procuration à Jean-Louis HAURIE</i>
<i>Maxime MOULINIER</i>	<i>procuration à Michel DAZAT</i>
<i>Sylvie LESTURGEON</i>	<i>procuration à Danielle LE ROY</i>
<i>Michel OLIVIER</i>	<i>procuration à Odette EYSSAUTIER</i>
<i>Christian MILLIER</i>	<i>procuration à Patrick GUILLEMOTEAU</i>
<i>Marie-Françoise BOURDEAU</i>	<i>procuration à Dany DEBAULIEU</i>
<i>Nathalie MARCADET-LABARBE</i>	<i>procuration à Franck RAYNAL</i>
<i>Pascal BREUZARD</i>	<i>procuration à Sylvie TRAUTMANN</i>
<i>Isabelle UFFERTE</i>	<i>procuration à Gérard BARTHÉLEMY</i>

Secrétaire de séance : Charles ZAÏTER

n°d'ordre : 2013-041

Objet : Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux – Bordeaux - Opération de reconversion de l'îlot Lentillac et de l'îlot des Remparts - Avis de la commune en application de l'article L 5215-20-1 du CGCT

Monsieur VERDON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Le Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux a été approuvé le 21 juillet 2006. Par la suite il a fait l'objet de 6 modifications, d'une modification simplifiée, de plusieurs révisions simplifiées et de diverses mises en compatibilité.

L'article 19 de l'ordonnance du 5 janvier 2012 relative aux procédures d'urbanisme indique que pour les procédures de révision du PLU prescrites au 1^{er} janvier 2013 les dispositions en vigueur antérieurement demeurent applicables.

Ainsi, l'ancien article L 123-13 du code de l'urbanisme stipulait qu'une révision simplifiée du PLU pouvait être engagée afin de permettre la réalisation d'une construction ou d'une opération à caractère public ou privé, présentant un intérêt général notamment pour la commune ou toute autre collectivité.

Par délibération du 24 juin 2011, le Conseil de Communauté a prescrit ce type de procédure afin d'adapter les règles du PLU pour permettre la réalisation du projet d'opération de reconversion de l'îlot Lentillac et de l'îlot des Remparts à Bordeaux.

Ce projet d'opération de reconversion répond à un besoin d'intérêt général. En effet, il s'inscrit dans le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) et dans la politique de renouvellement urbain de la ville de Bordeaux.

Ces deux îlots ont été repérés comme porteurs d'une capacité d'évolution selon des principes d'aménagement mis au point par la ville de Bordeaux.

La révision simplifiée du PLU, pour la réalisation de l'opération de reconversion de l'îlot Lentillac et de l'îlot des Remparts à Bordeaux, respecte les grandes orientations édictées par le PADD notamment :

- pour une Ville de proximité en renforçant l'attractivité résidentielle des quartiers et en favorisant leur régénération dans le respect de leur identité. Cette opération s'inscrit dans la politique de renouvellement urbain menée par la ville de Bordeaux, de lutte contre les phénomènes de vacance et d'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers anciens en centre ville.
- pour une Qualité urbaine et patrimoniale affirmée par la valorisation du patrimoine. Les orientations urbaines et architecturales définies pour la reconversion de ces îlots favorisent leur mise en valeur et la préservation du patrimoine.

L'objet de la procédure de révision simplifiée du PLU engagée consiste à :

- pour l'îlot Lentillac :
 - . changer le zonage UR en #UCf+ sur la planche n°35 et sur l'extrait de plan de zonage n°9,
 - . adapter la planche ville de pierre n°2 (Les parcelles situées aux numéros 35, 36 et 37 place André Meunier sont retirées de la zone UR pour être classées en UCf+. Ainsi, la limite de zonage est décalée, l'emprise et le filet de hauteur 100 sont réduits).
 - . supprimer l'emplacement réservé sous la référence 5Bx3 pour la construction d'un gymnase sur les documents graphiques et dans la liste
 - . inscrire une servitude de mixité sociale (SMS) sur les documents graphiques et dans la liste
- pour l'îlot des Remparts : adapter la planche ville de pierre n°2
 - . rue Marbotin la protection d'un large mur est supprimée, l'emprise 0 située à l'arrière est transformée en emprise 100 sur la profondeur de la parcelle voisine, et un filet de hauteur de façade est défini à 8 mètres.
 - . rue des Doves, au niveau du n°26, l'emprise 0 est transformée en emprise 50, un filet de hauteur de 8 mètres est défini.
 - . en cœur d'îlot, vers le n°30 rue du Hamel, une partie d'emprise 50 et d'emprise 0 sont transformées en emprise 100 ; une large emprise 0 est transformée en emprise 50 ; un périmètre d'application de la hauteur de façade est fixé à 10 mètres.
 - . au Sud de la Chapelle, une large partie de l'emprise 50 est mise en emprise 100 ; un périmètre d'application de la hauteur de façade est fixé à 16 mètres sur l'ensemble (emprise 50 et emprise 100).
 - . entre les deux, la cour précédemment en emprise 0 est mise en emprise 50 avec un périmètre d'application de la hauteur à 4 mètres.

Cette procédure est menée par la Communauté Urbaine, compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, en concertation avec la commune de Bordeaux concernée.

La concertation avec le public s'est déroulée du 5 septembre 2011 au 7 octobre 2011.

Le 5 juillet 2012 s'est tenue une réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées (État, SYSDAU, commune, Conseil Général, Conseil Régional, chambres consulaires). Aucune remarque particulière n'a été soulevée à cette occasion.

Par arrêté de Monsieur le Président de la CUB, le projet de révision simplifiée du PLU a été soumis à enquête publique, en mairie de Bordeaux et à la CUB, du 17 septembre 2012 au 17 octobre 2012 inclus, à l'issue de laquelle le commissaire enquêteur a émis :

- pour l'îlot Lentillac : un avis favorable sur la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté urbaine de Bordeaux concernant le projet de reconversion de l'îlot Lentillac, sous réserve que la Mairie de Bordeaux délivre aux riverains de l'îlot Lentillac, au fur et à mesure de l'avancée du projet, une information complémentaire sur l'opération de reconversion, le devenir du quartier et le futur plan de circulation, selon la forme qu'elle jugera la plus appropriée.

- pour l'îlot des Remparts : un avis favorable sur la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté urbaine de Bordeaux concernant le projet de reconversion de l'îlot des Remparts, sous réserve qu'au vu des intentions affichées par la Mairie de Bordeaux dans son mémoire en réponse, soient mises en œuvre, le moment venu et selon les moyens qu'elle jugera les plus appropriés, une action directe d'information au profit du personnel de l'ERP et sa participation à la reprise des travaux de réflexion.

Les 2 réserves émises par le commissaire enquêteur ne relèvent pas strictement de la procédure de révision simplifiée du PLU et des évolutions en matière de règle d'urbanisme qu'elle propose, qui ne sont pas remises en question. Elles portent sur la future mise en œuvre du projet opérationnel, s'agissant de l'information et de la concertation des habitants ou utilisateurs des lieux. La suite à donner à ces deux réserves relève de la ville de Bordeaux qui s'est engagée dans le sens de leur prise en compte notamment par son courrier adressé au commissaire enquêteur.

Du point de vue de la procédure de révision simplifiée du PLU, les deux réserves sont donc levées.

En application de l'article L 5215-20-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le dossier de révision simplifiée du PLU pour la reconversion de l'îlot Lentillac et de l'îlot des Remparts à Bordeaux est maintenant soumis pour avis aux conseils municipaux des 27 communes membres de la Communauté Urbaine.

Il est précisé que certains éléments qui apparaissent sur les documents joints (plan de zonage) ont évolué par rapport à ceux présentés lors de l'enquête publique pour intégrer l'approbation de la 6ème modification du PLU intervenue le 28 septembre 2012 mais ne concernent pas directement la présente procédure de révision simplifiée.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis favorable à la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté urbaine de Bordeaux dans le cadre du projet de reconversion de l'îlot Lentillac et de l'îlot des Remparts à Bordeaux.

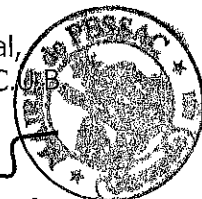
Le présent rapport mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention de Mme Ufferte et de M. Barthélemy.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Conseiller Général,
Vice-Président de la CUB



Jean-Jacques BENOÎT



Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 31 janvier 2013

L'an deux mille treize et le jeudi 31 janvier à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

*Jean-Jacques BENOIT - Jean-Louis HAURIE - Danielle LE ROY - Dany DEBAULIEU - Michel CABANNES - Odette EYSSAUTIER - Thierry HOFER - Philippe DESPUJOLS - Edith MONCOUCUT - Patrice VERDON - Dominique DUMONT - Michel DAZAT - Mado LAMBERT - René LAVERSANNE
Patrick GUILLEMOTEAU - Samira EL KHADIR (après l'aff n°2013-022) - Nathalie DELTIPLE - Didier SARRAT - Touria BELHANAFI (après l'aff n°2013-022) - Isabel VINCENT-PEREIRA - Gérard DUBOS - France NORMAND - Frédéric DANJON (après l'aff n°2013-022) - Corinne GONET (après l'aff n°2013-022) - Maria FUENTES - Alain AMIDIEU - Charles ZAÏTER - Patricia FENOCCHIO - Lahcen BAYTI - Franck RAYNAL - Dominique POUSTYNNIKOFF - Sylvie TRAUTMANN - Eric MARTIN - Marie-Céline LAFARIE - Gérard BARTHÉLEMY*

Absents ayant donné procuration :

<i>Laure CURVALE</i>	<i>procuration à Patricia FENOCCHIO</i>
<i>Ibrahim N'DIAYE</i>	<i>procuration à Jean-Louis HAURIE</i>
<i>Maxime MOULINIER</i>	<i>procuration à Michel DAZAT</i>
<i>Sylvie LESTURGEON</i>	<i>procuration à Danielle LE ROY</i>
<i>Michel OLIVIER</i>	<i>procuration à Odette EYSSAUTIER</i>
<i>Christian MILLIER</i>	<i>procuration à Patrick GUILLEMOTEAU</i>
<i>Marie-Françoise BOURDEAU</i>	<i>procuration à Dany DEBAULIEU</i>
<i>Nathalie MARCADET-LABARBE</i>	<i>procuration à Franck RAYNAL</i>
<i>Pascal BREUZARD</i>	<i>procuration à Sylvie TRAUTMANN</i>
<i>Isabelle UFFERTE</i>	<i>procuration à Gérard BARTHÉLEMY</i>

Secrétaire de séance : Charles ZAÏTER

n°d'ordre : 2013-042

Objet : Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux – Gradignan – Opération d'habitat en centre ville - Avis de la commune en application de l'article L 5215-20-1 du CGCT

Monsieur VERDON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Le Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux a été approuvé le 21 juillet 2006. Par la suite il a fait l'objet de 6 modifications, d'une modification simplifiée, de plusieurs révisions simplifiées et de diverses mises en compatibilité.

L'article 19 de l'ordonnance du 5 janvier 2012 relative aux procédures d'urbanisme indique que pour les procédures de révision du PLU prescrites au 1^{er} janvier 2013 les dispositions en vigueur antérieurement demeurent applicables.

Ainsi, l'ancien article L 123-13 du code de l'urbanisme stipulait qu'une révision simplifiée du PLU pouvait être engagée afin de permettre la réalisation d'une construction ou d'une opération à caractère public ou privé, présentant un intérêt général notamment pour la commune ou toute autre collectivité.

Par délibération du 8 juillet 2011, le Conseil de Communauté a prescrit ce type de procédure afin d'adapter les règles du PLU pour permettre la réalisation du projet d'opération d'habitat en centre ville de Gradignan.

Ce projet d'opération d'habitat répond à l'objectif de production de logements locatifs conventionnés énoncé dans le programme local de l'habitat et relève ainsi de l'intérêt général pour la collectivité.

La révision simplifiée du PLU, pour la réalisation de l'opération d'habitat en centre ville de Gradignan, respecte les grandes orientations édictées par le PADD notamment : pour une Ville de proximité en développant une offre diversifiée de logements et ainsi préparer l'arrivée de nouveaux habitants dans l'agglomération.

L'objet de la procédure de révision simplifiée du PLU engagée consiste à reconfigurer un espace boisé classé à conserver (EBC) inscrit dans le document d'urbanisme en supprimant la servitude sur une partie non boisée et de moindre valeur paysagère et en inscrivant en substitution un nouvel EBC sur une partie de la même parcelle dont la qualité du boisement est meilleure.

Cette procédure est menée par la Communauté Urbaine, compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, en concertation avec la commune de Gradignan concernée.

La concertation avec le public s'est déroulée du 5 septembre 2011 au 7 octobre 2011. Le Centre National de la Propriété Forestière a été consulté sur la réduction de l'EBC, le dossier a fait l'objet d'un avis tacite.

Le 5 juillet 2012 s'est tenue une réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées (État, SYSDAU, commune, Conseil Général, Conseil Régional, chambres consulaires). Aucune remarque particulière n'a été soulevée à cette occasion.

Par arrêté de Monsieur le Président de la CUB, le projet de révision simplifiée du PLU a été soumis à enquête publique, en mairie de Gradignan et à la CUB, du 17 septembre 2012 au 17 octobre 2012 inclus, à l'issue de laquelle le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

En application de l'article L 5215-20-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le dossier de révision simplifiée du PLU pour le projet d'opération d'habitat en centre ville de Gradignan est maintenant soumis pour avis aux conseils municipaux des 27 communes membres de la Communauté Urbaine.

Il est précisé que certains éléments qui apparaissent sur les documents joints (plan de zonage) ont évolué par rapport à ceux présentés lors de l'enquête publique pour intégrer l'approbation de la 6ème modification du PLU intervenue le 28 septembre 2012 mais ne concernent pas directement la présente procédure de révision simplifiée.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis favorable à la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté urbaine de Bordeaux dans le cadre du projet d'opération d'habitat en centre ville de Gradignan.

Le présent rapport mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Conseiller Général,
Vice-Président de la C.U.B.



Jean-Jacques BENOÎT

